



## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*  
\* \*

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2017.

Installation de Mme Valérie de MILLEVILLE

1. COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition
2. FINANCES - Aide exceptionnelle aux victimes de l'Ouragan IRMA
3. FINANCES - Budget Commune 2017 - Attribution d'une subvention à une association
4. CENTRE DES CONGRES - Contrat de gérance
5. VOIRIE - Travaux de sécurisation de la rue du Port - Convention avec le conseil départemental
6. PERSONNEL – Emplois d'avenir – Prolongation de deux contrats au service Espaces vert
7. PERSONNEL – Modification du tableau des emplois – Créations et suppressions d'emplois
8. PERSONNEL - Accueil de jeunes en Contrat d'Apprentissage
9. CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE en lieu et place des communes de Dinan et Léhon

**FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN**

**Le 22 septembre 2017**

**Le Maire,  
Didier LECHIEN**



**RELEVÉ DE DECISIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le vendredi 29 septembre 2017, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 22 septembre 2017.

**Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme CASSANY (pouvoir Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)

**ETAIENT ABSENTES** : Mme DAGUIER, Mme RIO

**Secrétaire** : M. SACHET

\*  
\* \*

M. le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'installation de Valérie de MILLEVILLE en tant que Conseillère Municipale suite au décès de Nicolas LE BORGNE au mois de juin.

Il demande ensuite à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

M. le Maire rend ensuite hommage à Marie-France OISEL-TREIZE, conseillère municipale de 1983 à 1995 et ancienne Directrice de l'école de la Garaye, décédée le 28/09/2017 ainsi qu'à Michel CORNELIS, agent municipal décédé le 15/09/2017.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

M. le Maire indique qu'en raison de son déménagement, Véronique BONNEFOND souhaite mettre fin à sa délégation aux Finances mais reste cependant conseillère municipale. M. le Maire remercie Mme BONNEFOND pour son investissement.

Yannick HELLIO assurera cette fonction jusqu'à la mise en place de la municipalité de la commune nouvelle.

Par ailleurs, M. le Maire précise qu'Olivier BOBIGEAT succède à Nicolas LE BORGNE en tant qu'élu délégué à l'aérodrome. Olivier BOBIGEAT, Bernard LAGREE et Yannick HELLIO lui succéderont également en tant qu'élus délégués au port, dans leurs responsabilités respectives.

M. le Maire annonce enfin que la question écrite de Stéphanie MISSIR sera abordée en fin de séance.

Le relevé de décisions de la séance du 29 juin 2017 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **Affaire n°1 - COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'installation de Mme Valérie de Milleville en tant que conseillère municipale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de modifier la composition des commissions ainsi :

#### **Les commissions :**

##### **Commission des Finances et du Développement**

**Olivier Bobigeat**, Cyrille Desramé, Cécile Paris, Odile Miel-Giresse, Matthieu Jouneau, Anne-Sophie Guillemot, Yannick Hellio, Didier Déru, Bruno Bertier, Séverine Rio, Jean Gaubert

##### **Commission du Patrimoine et de la Culture**

Cécile Paris, Cyrille Desramé, Maxime Sachet, Charles Pasino, David Brunet, Françoise Després, Didier Déru, Odile Miel-Giresse, Jean Gaubert, Stéphanie Missir, Christine Laisné, **Valérie de Milleville, Christine Massart**

##### **Commission du Sport et de la Vie Associative**

Matthieu Jouneau, Yannick Hellio, Bernard Lagrée, Maxime Sachet, Bernard Bonenfant, Didier Déru, Christine Massart, Anne-Cécile Briec-Lamé; Christine Laisné, **Valérie de Milleville, Lydie Patry**

##### **Commission de la Voirie, des Bâtiments communaux et des espaces verts**

Y Hellio, O Giresse, E Cassany, A Merdrignac, C Pasino, O Bobigeat, B Lagrée, M Forget, S Missir, C Laisné, **Bernard Bonenfant**

##### **Commission d'Appel d'Offres :**

Membres titulaires : Cécile Paris, Elisabeth Cassany, Bernard Bonenfant, Olivier Bobigeat, Michel Forget

Membres suppléants : Bernard Lagrée, Annie Merdrignac, Lydie Patry, Bruno Bertier, **Odile Miel-Giresse**

#### **Les délégués dans les organismes extérieurs**

**Aérodrome**

**Olivier Bobigeat**

**Les délégués dans les associations**

**Aéroclub**

**Olivier Bobigeat**, Yannick Hellio et Bruno Bertier

**Comité de Jumelage Dinan-Dinant :**

Elisabeth Cassany, **Valérie de Milleville**

**Les groupes de travail**

**Port**

Président : M le Maire

Conseillers municipaux :

Bernard Lagrée, Yannick Hellio, Bernard Bonenfant, Séverine Rio, Michel Forget, **Olivier Bobigeat**

**Affaire n°2 - FINANCES - Aide exceptionnelle aux victimes de l'Ouragan IRMA**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 700€ au profit des sinistrés de l'ouragan Irma (soit 0.50€/habitant).

Cette somme sera répartie entre trois ONG mobilisées sur place, à savoir :

- 1 900€ pour La Protection civile
- 1 900€ pour la Croix-Rouge
- 1 900€ pour la Fondation de France

**Affaire n°3 - FINANCES - Budget Commune 2017 - Attribution d'une subvention à une association**

Rapporteur : Brigitte Balay-Mizrahi

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Auberge de Jeunesse de Dinan, d'un montant de 1 240 € au titre de l'année 2017.

La dépense en résultant est inscrite au budget communal en section de fonctionnement – chapitre 65.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°4 - CENTRE DES CONGRES - Contrat de gérance**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer le marché avec le Groupe Variant, pour la gérance du Centre des Congrès à compter du 01/10/2017.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Gaubert, M. Bertier, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n°5 - VOIRIE - Travaux de sécurisation de la rue du Port - Convention avec le conseil départemental**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor afin de définir les conditions dans lesquelles la ville pourra occuper le domaine public départemental pour réaliser les travaux d'aménagements de sécurité et de mise aux normes des trottoirs sur la route départementale N12 entre le viaduc et le vieux pont.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Hellio, M. Lagrée, Mme Laisné et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n°6 - PERSONNEL – Emplois d'avenir – Prolongation de deux contrats au service Espaces verts**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'accepter la prolongation de deux « emplois d'avenir » au service des espaces verts, à 35/35<sup>ème</sup> pour une durée d'un an à compter du 12 octobre 2017 pour l'un et de deux ans à compter du 3 octobre 2017 pour l'autre,
2. de fixer le niveau de rémunération de chaque emploi à hauteur du SMIC,
3. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
4. d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

**Affaire n°7 - PERSONNEL – Modification du tableau des emplois – Créations et suppressions d’emplois**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** de modifier le tableau des emplois comme suit, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<b>POSTES A CREER</b>	<b>POSTES A SUPPRIMER</b>
1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2 adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 ingénieur principal	1 ingénieur
1 technicien (à compter du 1 <sup>er</sup> août 2017)	
2 agent de maîtrise principal	4 agent de maîtrise
3 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
4 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	3 adjoint technique
2 adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	1 adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	1 adjoint du patrimoine

**Affaire n°8 - PERSONNEL - Accueil de jeunes en Contrat d’Apprentissage**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** de :

1. créer un poste d’apprenti au service L’Atelier du 5 Bis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

2. autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment au contrat d'apprentissage.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

L'intervention de M. Sachet figurera en son entier au procès-verbal.

### **Affaire n°9 - CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE en lieu et place des communes de Dinan et Léhon**

Rapporteur : M. le Maire

*Vote au scrutin public, par appel.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 29 voix POUR** (M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme CASSANY (pouvoir Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)) **et 2 voix CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR) de demander au préfet des Côtes-d'Armor de créer, par arrêté pris avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, une commune nouvelle en lieu et place des deux communes de DINAN et LEHON selon les conditions énumérées ci-après :

- Le périmètre de la commune nouvelle est constitué des actuelles communes de DINAN et de LEHON ;
- La date de création est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Le nom de la nouvelle commune sera : DINAN ;
- Une commune déléguée sera instituée sur le périmètre de l'actuelle commune de LEHON qui disposera d'un conseil communal ;
- Aucune commune déléguée ne sera instituée sur le périmètre de l'actuelle commune de DINAN ;
- La commune nouvelle de DINAN sera le chef-lieu de la commune nouvelle ;
- Le siège de la commune nouvelle de DINAN sera installé dans l'hôtel de ville de DINAN situé au 21 Rue du Marchix, 22100 DINAN ;
- La commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué par le maintien des conseillers municipaux des anciennes communes de DINAN et de LEHON, soit 56 conseillers municipaux, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;
- Pour des raisons matérielles, le conseil municipal de la commune nouvelle se réunira en dehors du siège de la commune nouvelle, au siège de DINAN AGGLOMERATION, situé au 8 boulevard de l'Europe, 22100 DINAN ;
- Le conseil municipal de la commune nouvelle fera le choix de sa politique fiscale une fois la Loi de Finances 2018 et le Pacte Fiscal et Financier Solidaire de Dinan Agglomération adoptés ;
- La liste des budgets annexes repris par la commune nouvelle est jointe à la présente délibération ;
- Le poste comptable assignataire de la commune nouvelle de DINAN sera le poste comptable de la Trésorerie principale de Dinan, 22 Rue Lord Kitchener, 22100 Dinan ;
- La charte fondatrice de la commune nouvelle, comprenant le projet de territoire, la gouvernance et le fonctionnement, est jointe en annexe ;
- L'Établissement Public de Coopération Intercommunale de rattachement sera DINAN AGGLOMERATION, situé au 8 boulevard de l'Europe, 22100 DINAN

- La commune nouvelle se substituera aux anciennes communes pour :
  - l'ensemble des biens, des droits, des obligations qui leur sont attachés,
  - les délibérations et les actes,
  - les contrats exécutés dans les conditions antérieures,
  - la gestion des personnels municipaux
  - l'appartenance aux syndicats dont les anciennes communes étaient membres

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Gaubert, M. Déru, Mme Balay-Mizrahi, M. Forget, Mme Laisné, Mme Missir, Mme Miel-Giresse, Mme Briec-Lamé, M. Forget, Mme Paris, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Question écrite de Mme Missir sur le relogement des associations caritatives logées actuellement au 46b Promenade de la Fontaine des Eaux (Banque alimentaire, Secours populaire et Conférence St-Vincent de Paul)**

Monsieur le Maire rappelle que la Région souhaite récupérer le bâtiment début 2018 et informe les élus de l'avancée du dossier tout en rappelant que la ville de Dinan n'a pas à porter seule la charge du logement de ces associations caritatives (de nombreux bénéficiaires relèvent en effet du territoire de Dinan agglomération).

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

La séance est levée vers 22h30.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017**

**Monsieur le Maire**

Avant de faire l'appel, je suis heureux d'installer comme conseillère municipale Valérie de Milleville. Valérie est la suivante sur la liste, elle remplace Nicolas décédé en juin dernier. Je voulais lui souhaiter la bienvenue, je connais Valérie et je sais qu'elle sera très investie au cours de ces années, merci, soit la bienvenue Valérie.

Je vais demander à Maxime Sachet de faire l'appel, les retardataires nous rejoindrons.

Maxime Sachet fait l'appel.

**Monsieur le Maire**

Merci. Quelques informations avant de commencer.

Tout d'abord, je souhaite rendre hommage à Marie-France Treize, Marie-France est décédée hier soir, brutalement. Marie-France Treize a été conseillère municipale de 1983 à 1995, elle a siégé dans cette instance, Directrice de l'école de la Garaye de 1976 à 1995, mais elle travaillait déjà à la Garaye depuis 1965, elle a fait quasiment toute sa carrière professionnelle à l'école de la Garaye. Je crois qu'ici, beaucoup d'entre nous connaissons Marie-France Treize qui était une femme d'engagement, une femme de conviction et qui avait une personnalité extrêmement attachante. Je vais vous demander tout à l'heure de faire une minute de silence en sa mémoire. Je ne peux pas vous donner la date des obsèques, je ne la connais pas pour le moment.

A cet hommage, j'associerai Michel Cornélis, qui était agent municipal, il est décédé à 56 ans, c'était une personne extrêmement attachante aussi, il travaillait à l'état civil, il collaborait aussi à l'élaboration du bulletin municipal et nous savons aussi le combat qui fût le sien contre la maladie. Je vais vous demander chers collègues, de vous lever et de respecter une minute de silence.

*Une minute de silence est observée par l'assemblée.*

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie.

Quelques informations aussi avant de commencer, Véronique Bonnefond qui avait en charge les finances, comme vous le savez a déménagé de la ville de Dinan, elle habite désormais près de Rennes, elle m'a demandé d'être relevée de sa délégation aux finances tout en restant conseillère municipale. C'est Yannick Hellio, jusqu'à la mise en place de la municipalité de la commune nouvelle, qui assurera l'intérim d'adjoint aux finances. Bien évidemment, je regrette qu'elle ne soit pas là, mais je voudrais la remercier très sincèrement pour son investissement sur un dossier dont on connaît la très grande complexité.

Olivier Bobigeat va prendre aussi à titre provisoire la responsabilité de l'aérodrome en remplacement de Nicolas Le Borgne. Bernard Lagrée, Yannick Hellio et Olivier Bobigeat se partageront dans leurs responsabilités respectives le port de plaisance, qui était aussi suivi par Nicolas Le Borgne.

Enfin, à la fin du conseil municipal, il y aura une question écrite de Stéphanie Missir que je lui demanderai d'exposer en étant synthétique, comme vous l'avez été Stéphanie au conseil d'agglomération.

Est-ce que vous avez des observations sur le relevé de décisions de la séance du conseil municipal du 29 juin ?

**Madame Stéphanie Missir**

Excusez-moi, je ne comprends pas pourquoi les votes n'apparaissent pas sur certaines affaires et apparaissent sur d'autres. En parallèle, je voudrais saluer que nous ayons dès aujourd'hui ce relevé de décisions, mais cette question perdure, pourquoi les votes...

**Monsieur le Maire**

Le relevé de décisions vous l'avez toujours à la séance suivante.

**Madame Stéphanie Missir**

Il y a des affaires où c'est inscrit qui a voté pour quoi, d'autres non.

**Monsieur le Maire**

Est-ce que vous avez une affaire ?

**Madame Stéphanie Missir**

Affaire numéro 9 : associations, on voit qui a voté, qui s'est abstenu, mais pas dans les autres affaires.

**Monsieur le Maire**

Dans l'affaire numéro 9, vous avez les pour, les contre et les noms sont donnés.

**Madame Stéphanie Missir**

Oui mais pas dans les autres, c'est ça la question.

**Monsieur le Maire**

Mais c'est à l'unanimité les autres.

**Madame Stéphanie Missir**

D'accord, donc ça n'apparaît pas.

**Monsieur le Maire**

A l'unanimité, vous avez forcément tous les conseillers municipaux.

Véronique vient d'arriver, je venais de rendre hommage à l'action qui fût la tienne comme élue déléguée aux finances, tu arrives trop tard, mais merci pour tout ce que tu as fait, ton investissement et merci d'être là.

**Affaire n°1**

### **COMMISSIONS MUNICIPALES – Composition**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'installation de Mme Valérie de Milleville en tant que conseillère municipale, il convient de modifier la composition de certaines commissions municipales.

Il vous est proposé de modifier les commissions ainsi :

#### **Les commissions :**

##### **Commission des Finances et du Développement**

**Olivier Bobigeat**, Cyrille Desramé, Cécile Paris, Odile Miel-Giresse, Matthieu Jouneau, Anne-Sophie Guillemot, Yannick Hellio, Didier Déru, Bruno Bertier, Séverine Rio, Jean Gaubert

##### **Commission du Patrimoine et de la Culture**

Cécile Paris, Cyrille Desramé, Maxime Sachet, Charles Pasino, David Brunet, Françoise Després, Didier Déru, Odile Miel-Giresse, Jean Gaubert, Stéphanie Missir, Christine Laisné, **Valérie de Milleville**, **Christine Massart**

### **Commission du Sport et de la Vie Associative**

Matthieu Jouneau, Yannick Hellio, Bernard Lagrée, Maxime Sachet, Bernard Bonenfant, Didier Déru, Christine Massart, Anne-Cécile Briec-Lamé; Christine Laisné, **Valérie de Milleville**, **Lydie Patry**

### **Commission de la Voirie, des Bâtiments communaux et des espaces verts**

Y Hellio, O Giresse, E Cassany, A Merdrignac, C Pasino, O Bobigeat, B Lagrée, M Forget, S Missir, C Laisné, **Bernard Bonenfant**

### **Commission d'Appel d'Offres :**

Membres titulaires : Cécile Paris, Elisabeth Cassany, Bernard Bonenfant, Olivier Bobigeat, Michel Forget

Membres suppléants : Bernard Lagrée, Annie Merdrignac, Lydie Patry, Bruno Bertier, **Odile Miel-Giresse**

### **Les délégués dans les organismes extérieurs**

**Aérodrome**

**Olivier Bobigeat**

### **Les délégués dans les associations**

**Aéroclub**

**Olivier Bobigeat**, Yannick Hellio et Bruno Bertier

**Comité de Jumelage Dinan-Dinant :**

Elisabeth Cassany, **Valérie de Milleville**

### **Les groupes de travail**

**Port**

Président : M le Maire

Conseillers municipaux :

Bernard Lagrée, Yannick Hellio, Bernard Bonenfant, Séverine Rio, Michel Forget, **Olivier Bobigeat**

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Madame Véronique Bonnefond**

Du fait de mon départ des finances, que je n'assume plus cette mission au sein des finances, je pense qu'il est bon que je laisse ma place en commission des finances, parce que c'est une commission extrêmement intéressante et je pense que ça peut intéresser un autre conseiller.

**Monsieur le Maire**

Qui souhaite entrer à la commission des finances ? Olivier Bobigeat.

Est-ce qu'il y a d'autres souhaits de changement ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions. Adopté, je vous remercie.

**Affaire n°2**

**FINANCES - Aide exceptionnelle aux victimes de l'Ouragan IRMA**

Rapporteur : M. le Maire

Mercredi 6 septembre, IRMA, l'ouragan le plus puissant jamais enregistré dans l'Atlantique dévastait tour à tour les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, détruites à 95%.

Le bilan humain est déjà important et risque de s'alourdir : le quotidien de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants s'en trouve bouleversé. A cela s'ajoutent des dégâts matériels estimés à plus de 200 millions d'euros : absence d'eau potable, coupures d'électricité, bâtiments publics et habitations détruites... Tout comme les citoyens, les collectivités sont appelées à se mobiliser pour aider les ONG sur place.

La ville de Dinan pourrait contribuer à cette entraide en versant une aide exceptionnelle de 5 700€ (soit 0.50€/habitant) répartie entre les trois ONG mobilisées sur place à savoir :

- 1 900€ pour La Protection civile
- 1 900€ pour la Croix-Rouge
- 1 900€ pour la Fondation de France

Par ailleurs, une urne est mise à disposition à l'accueil de la mairie pour permettre aux Dinannais de déposer leurs dons.

\*

\* \*

Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 700€ au profit des sinistrés de l'ouragan Irma. Cette somme sera répartie entre les 3 ONG mobilisées sur place, à savoir :

- 1 900€ pour La Protection civile
- 1 900€ pour la Croix-Rouge
- 1 900€ pour la Fondation de France

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

**Monsieur le Maire**

Enfin nous logerons une famille qui se trouvait sur le territoire de l'île de Saint-Martin, qui a tout perdu. J'ai reçu la maman ce matin, un certain nombre d'entre vous connaissent cette famille, le temps que leur situation se régularise, nous logerons cette maman et ses deux enfants dans la maison du Gisant.

Une façon pour la ville de Dinan d'exprimer par ces trois moyens sa solidarité avec les victimes, nos compatriotes des Antilles Françaises victimes de l'ouragan Irma.  
Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'abstention ? Je vous remercie, c'est à l'unanimité que la ville de Dinan accorde cette subvention.

### Affaire n°3

#### **FINANCES - Budget Commune 2017 - Attribution d'une subvention à une association**

Rapporteur : Brigitte BALAY-MIZRAHI

La Commission Education Enfance Jeunesse a étudié, en janvier 2017, les demandes de subvention des associations.

Le dossier déposé par l'association Auberge de Jeunesse de Dinan avait été validé sous réserve de la transmission de pièces justificatives permettant de vérifier les comptes et l'activité de l'association. Les pièces demandées ont été fournies.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 240 € à l'association Auberge de Jeunesse de Dinan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif Commune pour l'année 2017,

Vu le dossier de demande de subvention présenté par l'association Auberge de Jeunesse de Dinan,

Vu l'avis de la Commission Education Enfance Jeunesse du 26/01/2017 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Auberge de Jeunesse de Dinan dans les limites de l'enveloppe de crédits affectée pour l'année 2017,

\*

\* \*

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Auberge de Jeunesse de Dinan, d'un montant de 1240 € au titre de l'année 2017.

La dépense en résultant est inscrite au budget communal en section de fonctionnement – chapitre 65.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** cette disposition.

Mme Brigitte Balay présente l'affaire.

#### **Monsieur Michel Forget**

Je profite de ce point concernant l'auberge de jeunesse pour poser deux ou trois questions. On ne va pas débattre de cela aujourd'hui, mais je pense que ce serait intéressant de reparler de l'auberge de jeunesse, d'une part qui ne fonctionne plus que 6 mois comme vous le savez, qui est passée de 2013 à 2800 nuitées à 5500 nuitées en 2016, donc qui se porte fort bien pendant la saison. Juste deux points, un, la question des bâtiments, je ne sais pas comment ils abordent ça car à une période c'était très compliqué.

#### **Monsieur le Maire**

C'est très compliqué.

### **Monsieur Michel Forget**

Et ça reste compliqué. La question qui nous concerne peut être et qui concerne aussi Taden, c'est la localisation. C'est-à-dire que l'accès est quand même très difficile, très dangereux sur cette voie. On avait évoqué ça, il y a quelques temps, quelques années peut-être bien, à propos des travaux, où il était question de la mettre à sens unique, en sécurisant, puisqu'en mettant à sens unique les voitures vont aller plus vite, mais en sécurisant peut-être un cheminement piéton voire vélo, compte tenu en plus du caractère de l'auberge de jeunesse et le type de personnes qui la fréquente, je pense que c'est quelque chose à penser pour la suite. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Quelques éléments de réponse rapide, puisque nous n'allons pas ouvrir ici le débat de l'avenir de l'auberge de jeunesse. C'est un bâtiment qui appartient à une association départementale à la différence de beaucoup d'auberges de jeunesse qui appartiennent à la fédération nationale, mais eux n'ont pas souhaité transférer la propriété à l'association nationale, donc c'est resté propriété départementale. C'est un bâtiment qui demande des travaux de mise aux normes relativement importants, j'en conviens, donc c'est leur difficulté majeure. Ils souhaitent rester néanmoins à cet endroit, parce que c'est un endroit en tous points intéressant, je dirais que nous sommes dans un cadre bucolique, les personnes qui passent à l'auberge de jeunesse sont attachées à cet endroit. J'avais commencé à travailler avec eux pour une proposition en ville notamment, mais ils souhaitent plutôt rester à cet endroit. Clairement, ils auront à un moment ou à un autre à faire des travaux de mise aux normes.

Sur la circulation, on réfléchit, notamment du fait de l'acquisition que nous avons faite, d'un terrain qui appartenait au département, qui est sur le territoire de la commune de Taden, éventuellement acquérir un deuxième terrain qui est à proximité, ce qui nous permettra aussi d'aménager un cheminement piéton, globalement entre l'auberge de jeunesse et le Musée Yvonne Jean Haffen.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Non. Elle est adoptée, je vous remercie.

### **Affaire n°4**

#### **CENTRE DES CONGRES - Contrat de gérance**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Centre des Congrès a été inauguré en 2005. L'objectif de l'équipement était d'accueillir des activités à caractère économique telles que des congrès, des colloques, des séminaires, et de promouvoir DINAN en tant que destination de tourisme d'affaire.

La gestion de cet équipement a été déléguée par le biais d'une convention de délégation de service public (DSP) à EVENT ACCESS du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2011 puis au Groupe VARIANT à compter du 12 mars 2012.

Le contrat de DSP arrivant à échéance au 30 septembre 2017, la Ville a décidé de lancer une consultation pour l'attribution d'un contrat de gérance d'une durée de trois ans et trois mois, renouvelable une fois deux ans.

Avec le contrat de gérance, le gérant assume la gestion du service pour le compte de la collectivité, laquelle assume le risque d'exploitation et finance dans l'ensemble l'établissement du service. La collectivité conserve les bénéfices et le gérant perçoit de sa part une rémunération.

Aussi, le contrat de gérance revêt-il les caractéristiques d'un marché public de services soumis aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 8 juin 2017 pour publication au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) et au JOUE (Journal officiel de l'union européenne). La date limite de réception des offres était fixée au 18 juillet 2017.

Une seule offre a été remise qui a été jugée recevable.

L'analyse de l'offre a été présentée à la Commission d'appel d'offres de la Ville le 7 septembre 2017 qui a décidé de retenir l'offre du groupe VARIANT.

La part fixe de la rémunération s'élève à 150 663 € HT.

La part variable se calculera comme suit :

- entre 90 et 114 manifestations par an : 80 € HT par manifestation;
- entre 115 et 139 manifestations: 100 € HT par manifestation;
- au-delà de 140 manifestations : 150 € HT par manifestation.

Le Groupe Variant a également proposé des objectifs commerciaux et de promotion pertinents.

\*

\* \*

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres le 07/09/2017,

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché avec le Groupe Variant, pour la gérance du Centre des Congrès.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette disposition

M. Olivier Bobigeat présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

#### **Monsieur Michel Forget**

On se réjouit que la commune contrôle, ait la maîtrise de ce centre de rencontres économiques et culturelles, ça a souvent été évoqué les années passées. Ceci dit, on n'a pas vraiment reparlé d'une formule qui avait été évoquée il y a plusieurs années, pour permettre à cet équipement d'avoir une vocation plus large et intercommunale, c'était la SPL (société publique locale), ça avait été évoqué lors des débats, je m'en souviens, vous-même M. le Maire vous aviez évoqué en fin de réunion, qu'il y avait quelque chose de nouveau, c'est vrai que les SPL n'étaient pas très fréquentes et donc, je me disais qu'il fallait peut-être là creuser cette piste, associant la commune de Dinan avec l'agglo sur cet aspect-là.

J'étais à la commission d'appel d'offres, on a eu quelques réponses et Olivier Bobigeat l'a dit, quant à l'effort sur la commercialisation, on peut peut-être revoir aussi les locaux, réaménager certaines choses de manière à ce que ce soit plus utilisé et plus adapté à l'offre et aux besoins.

Une question, il y a une part fixe de 150 863€ HT, je n'ai pas retrouvé de bilan plus récent, mais je suis sans doute un peu désordonné dans mon classement personnel, mais j'ai retrouvé le bilan 2014. Le coût réel pour la collectivité en 2014 était de 30 127€, n'étant pas un spécialiste des finances loin de là, mais effectivement on perçoit des recettes par rapport aux 150 683€, mais c'est vrai que ça aurait été intéressant de voir les recettes exprimées par rapport aux dépenses de fonctionnement qui sont quand même assez importantes pour voir que cette part de 150 683€, ce n'est pas rien, c'est-à-dire que l'on veut bien vous croire sur parole. Les travaux du stagiaire ne sont pas remis en doute, mais c'est vrai que ça aurait été intéressant d'avoir rapidement les ordres de grandeur.

**Monsieur Jean Gaubert**

En complément, juste une question. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la mairie a toute liberté pour organiser les événements qu'elle veut dans ce lieu. Non ? Dans quelles conditions ?

**Monsieur le Maire**

Douze. Jusqu'à présent c'est douze.

**Monsieur Jean Gaubert**

Non mais après ?

**Monsieur le Maire**

Après, autant que l'on veut.

**Monsieur Jean Gaubert**

Vous organisez un événement, vous payez 80€, 100€, vous payez le prix ?

**Monsieur le Maire**

Non, on ne paye rien.

**Monsieur Jean Gaubert**

Vous ne payez rien ? Si c'est comptabilisé dans la part variable. Ca ne me paraît pas scandaleux, mais je voulais comprendre ça. Merci.

**Monsieur Bruno Bertier**

Pour rejoindre Olivier Bobigeat, je pense que si l'on veut tourner le CREC vers le monde des affaires, plus tourné vers le digital, parce que si vous y faites des séminaires d'entreprises et autres, aujourd'hui le CREC n'est pas tout à fait adapté à de telles manifestations. Je pense qu'il y a un volet travaux à prendre en considération, dans cette volonté d'aller encore plus vers le tourisme d'affaire et de le mettre aux technologies d'aujourd'hui.

**Monsieur le Maire**

Je souscris à tout ce qui vient d'être dit. Il y a quelques travaux d'adaptation à faire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Monsieur Didier Déru**

Sur les travaux, au-delà du digital, je pense que ce sont des travaux d'acoustique. Le mariage du granit et la non-isolation du plafond c'est un peu compliqué. Est-ce qu'il y a un engagement de la part du gérant de mettre à disposition un nombre de personnes minimum ? Si oui, combien ?

**Monsieur le Maire**

Oui, la situation actuelle, c'est-à-dire deux personnes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Pour répondre à Michel Forget, on a fait le calcul. Il faut savoir qu'en 2014, 2015 et 2016, nous versions une indemnité forfaitaire au titre de la DSP qui s'élevait à 86 340€. Si on avait appliqué le contrat de gérance que nous vous proposons aujourd'hui, le coût pour la ville en 2014 était de 61 406€, si on avait appliqué le contrat de gérance, la ville aurait touché 126 093€, le chiffre d'affaire était de 286 396€ à l'époque.



Autrement dit et nous avons réellement fait travailler cette formule par le cabinet spécialisé, le contrat de gérance apparait aujourd'hui compte tenu de l'activité du centre de rencontres économiques et culturelles, la formule la plus adaptée et celle qui protège les intérêts de la ville. Le contrat a été travaillé de façon à véritablement protéger les intérêts de la ville, à la fois les intérêts financiers, la possibilité pour la ville d'utiliser cet espace, parce qu'aujourd'hui, en effet vous savez que nous ne disposons que de douze créneaux, qu'il nous faut parfois négocier. Demain, nous aurons une vraie visibilité sur la programmation, qui sera travaillée à la fois par la ville et par le gérant qui sera le Groupe Variant. Je pense que l'on pourra un peu mieux optimiser sous réserve bien évidemment des travaux que les uns et les autres avez évoqués, optimiser l'utilisation de cet équipement à tous points de vue, au point de vue de la fréquentation, commercial, mais aussi au point de vue financier. C'est vrai que l'on aurait pu retenir l'idée de la SPL, mais ce contrat de gérance est quelque chose aussi de nouveau, d'innovant, qui permet à la fois de conserver l'utilisation, on est entre la régie et la DSP pour résumer, on est sur une formule un peu hybride qui préserve les intérêts de la collectivité publique tout en confiant l'exploitation à quelqu'un qui sait faire, c'est-à-dire qui a l'expérience, qui a l'habitude d'utiliser ce type d'équipement.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

#### **Affaire n°5**

#### **VOIRIE - Travaux de sécurisation de la rue du Port - Convention avec le conseil départemental**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Par délibération en date du 11 avril 2017, la Ville a sollicité une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et la participation du Conseil Départemental pour des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Port.

Afin de définir les conditions dans lesquelles la ville pourra occuper le domaine public départemental pour réaliser ces travaux (aménagement de sécurité et mise aux normes des trottoirs sur la route départementale N12 entre le viaduc et le vieux pont), il convient de signer une convention avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor.

\*

\* \*

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

M. Yannick Hellio présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Des questions ?

#### **Monsieur Bruno Bertier**

Il y a un trafic assez important le matin, j'en fais partie, entre la rue des Quatre Moulins, on en parlait tout à l'heure pour l'auberge de jeunesse, c'est une sorte de déviation naturelle du centre-ville.

#### **Monsieur le Maire**

On en déduit que tu prends la rue des Quatre Moulins...

#### **Monsieur Bruno Bertier**

Et vous arrivez sur le port et vous passez sous le Viaduc pour arriver rue du Général de Gaulle. Pendant la durée des travaux qui est assez longue, est-ce à dire que tous les véhicules qui descendront de la rue des Quatre Moulins arriveront dans un cul de sac ou est-ce que le pont sera ouvert à double sens avec un système de feu, ou est-ce que l'on est sur un sens unique là ?

**Monsieur le Maire**

M. Hellio.

**Monsieur Yannick Hellio**

C'est vrai que ça va être très problématique et donc je vais laisser la parole à mon collègue. Non mais juste avant que Bernard puisse apporter de l'eau au moulin là c'est vraiment le cas. On a vu avec l'entreprise Colas pour qu'il y ait une approche intelligente du chantier, parce qu'il ne faut pas perdre de vue que l'on a du pavage avec un délai de séchage relativement long avant d'ouvrir la circulation. Ce qui a été vu, c'est qu'ils vont vraisemblablement commencer par le bas de la rue, en face de la rue du Petit Fort, commencer le pavage et remonter la rue.

**Monsieur Bernard Lagrée**

Je remercie Yannick et je pense que tout a été dit. N'ayant pas beaucoup d'eau dans la Rance, le moulin n'est pas alimenté, les décisions vont être prises mais il y a un moment où toute circulation sera interdite. Il est possible que l'on change le sens du Vieux Pont, mais pour l'instant on va attendre le déroulement des travaux de façon bien précis.

**Monsieur le Maire**

On sera obligé de fermer la circulation notamment lorsqu'on pavera le carrefour bien évidemment. On va essayer de gérer cela le plus strictement possible pour éviter les dérapages.

**Madame Christine Laisné**

D'après l'ingénieur des services techniques de la ville, la circulation va être interdite dans les deux sens dès le départ des travaux, ça veut dire trois mois de non circulation.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que vient de dire M. Hellio.

**Madame Christine Laisné**

Les deux commerces qui sont impactés sont le Zag et la boulangerie, bien indiquer aux gens que ce n'est pas la peine de chercher une place sur le Vieux Pont ce que l'on fait tous, mais qu'il faut absolument se stationner sous le Viaduc.

**Monsieur le Maire**

Oui, il y aura une communication qui sera faite, bien évidemment.  
Pas d'opposition je suppose sur cette affaire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Affaire n°6**

**PERSONNEL – Emplois d'avenir – Prolongation de deux contrats au service Espaces verts**

Rapporteur : M. le Maire

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » a été créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012. Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés, par contrat aidé.

Par délibération du 16 mai 2013, la création de deux emplois d'avenir au sein du service espaces verts du centre technique municipal avait été décidée, pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de 3 années.

Les deux contrats arrivent à échéance le 2 octobre pour l'un et le 11 octobre 2017 pour l'autre.

La Mission Locale du Pays de Dinan, qui accompagne les deux jeunes concernés, vient d'informer la mairie que l'aide de l'Etat peut être reconduite pour le renouvellement de ces deux contrats, dans la limite de 3 ans au total pour chacun. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C.

\*

\* \*

Il vous est donc demandé :

1. d'accepter la prolongation de ces deux « emplois d'avenir » au service des espaces verts, à 35/35<sup>ème</sup> pour une durée d'un an à compter du 12 octobre 2017 pour l'un et de deux ans à compter du 3 octobre 2017 pour l'autre,
2. de fixer le niveau de rémunération de chaque emploi à hauteur du SMIC,
3. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
4. d'autoriser M. le Maire à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions.

M. le Maire présente les affaires 6 et 8 en même temps.

#### **Monsieur le Maire**

Cela me permet de vous donner quelques informations sur les emplois aidés à la mairie de Dinan, la mairie emploie actuellement six personnes en contrat aidé, deux contrats d'avenir et quatre accompagnement dans l'emploi. Les deux emplois d'avenir sont renouvelés, ils sont tous les deux au service des espaces verts. Quant aux contrats d'accompagnement à l'emploi, ils arriveront à expiration en 2018, entre janvier et mars 2018 pour les autres emplois d'avenir que nous avons.

Je veux préciser aussi que la ville de Dinan fait systématiquement un effort de formation à destination des emplois aidés qu'elle accueille, puisque nous avons permis à nos deux emplois d'avenir, pour l'un de passer son permis poids lourd et pour l'autre de passer son brevet professionnel d'aménagement paysager. Tous les deux ont été accompagnés par la ville de Dinan dans ces formations.

Maxime, tu veux peut-être me compléter sur le contrat d'apprentissage ?

#### **Monsieur Maxime Sachet**

L'essentiel a été dit, il s'agit de poursuivre l'animation de l'espace jeune, en particulier du point animation jeunesse en complément de l'agent titulaire, du responsable du PIJ, c'est-à-dire qu'il y aura plus de souplesse, le temps de présence de l'animateur responsable du PIJ ayant été réajusté, la

présence d'un autre animateur plus axé sur l'animation que la conception de projets comme c'était le cas les dernières années, permettra de s'adapter aux projets à mettre en œuvre et si besoin de monter en puissance sur la présence au PIJ ou l'animation de projets du PIJ à l'extérieur. Le gros travail de conception a été fait ces dernières années, là on est plus sur l'animation et la mise en œuvre de plusieurs projets jeunesse.

**Monsieur le Maire**

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Affaire n°7**

**PERSONNEL – Modification du tableau des emplois – Créations et suppressions d'emplois**

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 14 février 2017, un nouveau tableau des emplois arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été adopté.

Afin de prendre en compte certains événements survenus depuis, à savoir : départs à la retraite, avancements de grades, promotion interne, il vous est demandé d'adopter les modifications ci-dessous.

Les propositions retenues par les commissions paritaires départementales réunies le 16 juin 2017 pour la catégorie A, le 8 juin 2017 pour la catégorie B et le 13 juin 2017 pour la catégorie C, prennent effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les avancements de grades et à la date de parution de la liste d'aptitude pour la promotion interne.

Les grades concernés sont les suivants :

- promotion de trois adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- promotion de quatre agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal,
- promotion de trois adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- promotion de six adjoints techniques au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- promotion de deux adjoints du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe,
- promotion d'un adjoint du patrimoine au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- promotion d'un rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe,
- promotion d'un ingénieur au grade d'ingénieur principal,
- promotion interne d'un agent de maîtrise principal (catégorie C) au grade de technicien (catégorie B)

\*

\* \*

Compte-tenu des emplois existants et de ceux laissés vacants par ces promotions, il vous est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

POSTES A CREER	POSTES A SUPPRIMER
1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2 adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 ingénieur principal	1 ingénieur
1 technicien (à compter du 1 <sup>er</sup> août 2017)	
2 agent de maîtrise principal	4 agent de maîtrise
3 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
4 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
	3 adjoint technique
2 adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
	1 adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	1 adjoint du patrimoine

\*  
\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Des questions ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### **Affaire n°8**

#### **PERSONNEL - Accueil de jeunes en Contrat d'Apprentissage**

Rapporteur : M. le Maire

La Loi 92-675 du 17 juillet 1992 ouvre la possibilité aux personnes morales de droit public de conclure des contrats d'apprentissage.

Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'une formation en alternance de l'apprenti qui travaille en général les  $\frac{3}{4}$  de son temps avec son maître d'apprentissage et le reste dans un centre de formation.

Depuis avril 2016, nous accueillons un jeune en alternance, en cours de formation DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse Education Populaire et des Sports). Son contrat arrive à échéance au mois de novembre prochain. Comme il était convenu dès sa signature, il ne sera pas prolongé afin de permettre à un autre jeune de bénéficier de ce dispositif.

Depuis janvier 2017, le pôle Jeunesse de l'Atelier du 5 Bis anime un PIJ (Point d'Information Jeunesse) et un local jeunes.

En vue de développer et d'animer les projets d'activités en faveur de la jeunesse en lien avec les acteurs du territoire, il vous est proposé de créer un emploi d'apprenti à temps complet à durée déterminée, jusque décembre 2018, à compter du 23 octobre 2017.

La formation ciblée est une formation professionnelle de niveau 4, aux métiers de l'animation, le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports).

Le Campus Sports Bretagne de Dinard dispense cette formation.

La rémunération est à la charge de l'employeur, l'Etat prenant à sa charge la totalité des cotisations patronales.

\*  
\* \*

Il vous est proposé de :

1. créer un poste d'apprenti au service L'Atelier du 5 Bis à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
2. autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment au contrat d'apprentissage,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

\*  
\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente les affaires 6 et 8 en même temps.

#### **Affaire n°9**

#### **CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE en lieu et place des communes de Dinan et Léhon**

Rapporteur : M. le Maire

#### **1. Origine et justifications du projet de création d'une commune nouvelle**

Les liens unissant les communes de DINAN et de LEHON sont forts et anciens, basés sur une cohérence historique, géographique, économique et sociale. Les habitants des deux communes partagent déjà le même bassin de vie, que ce soit en termes d'emploi, d'habitudes de consommation, d'activités sportives ou culturelles. Le projet de commune nouvelle repose sur un objectif simple : reconsidérer les périmètres communaux actuels afin de donner vie à cette réalité de terrain.

Une commune nouvelle, c'est également l'opportunité de préparer un avenir plus serein pour DINAN et LEHON. Les dotations versées par l'Etat diminuent inexorablement. La rationalisation des dépenses de fonctionnement et les économies d'échelle permettront de mieux organiser, de préserver et même d'étendre un service public de proximité de qualité.

La constitution d'une commune nouvelle, c'est aussi l'opportunité de réfléchir à un projet de territoire cohérent qui donne envie de vivre, d'habiter et d'investir sur le territoire. Il concerne, dans une volonté affirmée de développement durable, aussi bien les espaces publics, l'économie, l'emploi, le tourisme, le sport, la culture, l'action sociale, les infrastructures ou encore les loisirs.

Cette création doit s'inscrire dans une vision claire et prospective du territoire, qui associe les objectifs de développement économique avec les enjeux de préservation des atouts du territoire. Enfin, elle se trouve aujourd'hui renforcée par trois éléments :

- La baisse des dotations de l'Etat, passée et à venir, invitant à une rationalisation de l'action publique afin de maintenir un bon niveau de services publics et une bonne capacité d'investissements ;
- La loi sur la Nouvelle organisation des territoires de la République (loi NOTRe). Il s'agit désormais de peser plus fort, avec plus de 15 000 habitants (population DGF), au sein de Dinan Agglomération (nouveau groupement intercommunal composé de 65 communes, sur un territoire de 938 km<sup>2</sup>), et d'être reconnu au sein d'une Région Bretagne aux compétences renforcées ;

- Le risque d'une nouvelle réforme territoriale, obligeant aux regroupements communaux, que DINAN et LEHON préfèrent anticiper que subir.

La prise en compte de ces enjeux a conduit les communes de DINAN et de LEHON à travailler sur la mise en œuvre d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **2. Démarche et méthodologie de création de la commune nouvelle**

La méthodologie retenue pour l'élaboration de cette charte répond à quatre exigences :

- Impulser une volonté commune : le projet de création de la commune nouvelle fut lancé officiellement le 14 janvier 2017 lors d'une réunion conjointe des deux conseils municipaux de DINAN et de LEHON ;
- Faire travailler ensemble les élus locaux concernés autour d'un projet commun : les travaux se sont articulés autour de huit groupes de travail, animés en binôme par des élus de DINAN et de LEHON. Des « Matinées fondatrices » ont été organisées les 4 mars 2017, 25 mars 2017 et 5 mai 2017, réunissant l'ensemble des conseillers municipaux. Enfin, un « groupe de travail synthétique », composé des deux maires, des adjoints et des animateurs des groupes de travail, s'est réuni à six reprises. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'une charte ci-après annexée ;
- Fédérer les agents communaux : le personnel encadrant de chaque municipalité fut invité aux « Matinées fondatrices ». De plus, les agents des deux collectivités ont été appelés à se prononcer sur ce projet par l'intermédiaire de leurs représentants (le comité technique de DINAN s'est prononcé le 8 septembre 2017, celui de LEHON a été saisi le 28 juillet 2017 avec une réunion programmée le 29 septembre 2017) ;
- Organiser l'information à destination des habitants et des partenaires : la création de la commune nouvelle a fait l'objet d'une information et d'une concertation de la population via une lettre envoyée à chaque habitant, les magazines municipaux ou des conférences de presse. Par ailleurs, chaque commune a organisé des réunions publiques permettant une information et un échange entre élus et citoyens.

## **3. Charte fondatrice de la commune nouvelle**

La charte fondatrice de la commune nouvelle traduit les choix des élus qui souhaitent unir leurs collectivités et établissements publics dans la commune nouvelle. Elle a aussi été enrichie de l'apport de la concertation sur différents points.

La charte fondatrice est le fruit d'un accord politique qui lui garantit une force et une stabilité particulière. Elle doit guider durablement la gouvernance, l'organisation et les évolutions futures de la commune nouvelle.

Cette charte fondatrice de la commune nouvelle est structurée en plusieurs parties :

- Une introduction qui reprend l'ambition de la commune nouvelle, autour d'un projet commun

et d'une volonté politique forte, et qui mentionne les éléments conjoncturels renforçant la nécessité de constituer une commune nouvelle. L'introduction mentionne également le processus de création de la commune nouvelle ;

- Le projet de territoire, structuré autour de quatre axes fondateurs stratégiques et décliné sous la forme de quinze actions à mettre en œuvre d'ici à la date du renouvellement du conseil municipal de la commune nouvelle ;
- Le fonctionnement de la commune nouvelle avec sa gouvernance, son budget, son personnel et ses actions en matière de communication.

La charte fondatrice de la commune nouvelle est annexée ci-après.

Ceci étant exposé,

Vu les articles L 2113-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2113-2 du Code général des collectivités territoriales invitant les communes fondatrices d'une commune nouvelle à se prononcer par délibération concordante ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2015 portant sur l'adoption d'une motion pour l'étude d'opportunité d'une commune nouvelle ;

Vu la charte fondatrice de la commune nouvelle de DINAN ;

Vu l'avis du comité technique de la commune de DINAN du 8 septembre 2017 ;

Vu la consultation du comité technique de la commune de LEHON en séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et en séance du 29 septembre 2017 ;

Considérant que le conseil municipal de LEHON est appelé à se prononcer au même moment que le conseil municipal de DINAN sur la création d'une commune nouvelle entre ces deux communes ;

Il est proposé au conseil Municipal de DINAN de demander au préfet des Côtes-d'Armor de créer, par arrêté pris avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, une commune nouvelle en lieu et place des deux communes de DINAN et LEHON selon les conditions énumérées ci-après :

- Le périmètre de la commune nouvelle est constitué des actuelles communes de DINAN et de LEHON ;
- La date de création est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Le nom de la nouvelle commune sera : DINAN ;
- Une commune déléguée sera instituée sur le périmètre de l'actuelle commune de LEHON qui disposera d'un conseil communal ;
- Aucune commune déléguée ne sera instituée sur le périmètre de l'actuelle commune de DINAN ;
- La commune nouvelle de DINAN sera le chef-lieu de la commune nouvelle ;
- Le siège de la commune nouvelle de DINAN sera installé dans l'hôtel de ville de DINAN situé au 21 Rue du Marchix, 22100 DINAN ;
- La commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué par le maintien des conseillers municipaux des anciennes communes de DINAN et de LEHON, soit 56 conseillers municipaux, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;
- Pour des raisons matérielles, le conseil municipal de la commune nouvelle se réunira en dehors



du siège de la commune nouvelle, au siège de DINAN AGGLOMERATION, situé au 8 boulevard de l'Europe, 22100 DINAN ;

- Le conseil municipal de la commune nouvelle fera le choix de sa politique fiscale une fois la Loi de Finances 2018 et le Pacte Fiscal et Financier Solidaire de Dinan Agglomération adoptés ;
  - La liste des budgets annexes repris par la commune nouvelle est jointe à la présente délibération ;
  - Le poste comptable assignataire de la commune nouvelle de DINAN sera le poste comptable de la Trésorerie principale de Dinan, 22 Rue Lord Kitchener, 22100 Dinan ;
  - La charte fondatrice de la commune nouvelle, comprenant le projet de territoire, la gouvernance et le fonctionnement, est jointe en annexe ;
  - L'Établissement Public de Coopération Intercommunale de rattachement sera DINAN AGGLOMERATION, situé au 8 boulevard de l'Europe, 22100 DINAN
- 
- La commune nouvelle se substituera aux anciennes communes pour :
    - l'ensemble des biens, des droits, des obligations qui leur sont attachés,
    - les délibérations et les actes,
    - les contrats exécutés dans les conditions antérieures,
    - la gestion des personnels municipaux
    - l'appartenance aux syndicats dont les anciennes communes étaient membres

\*

\* \*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par **29 voix POUR** (M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme CASSANY (pouvoir Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)) **et 2 voix CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR) ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

#### **Monsieur le Maire**

Je remercie le public d'être présent, nous n'avons pas autant de public à nos séances de conseil municipal même si certains sont assidus, je veux d'ailleurs les saluer.

Chers collègues, je vais d'abord vous dire quelques mots sur cette affaire, car c'est une délibération importante que nous sommes invités à prendre ce soir, certains diront que nous vivons un moment historique. Voilà près de 50 ans en effet que la création du « Grand Dinan » occupe les esprits, revient à chaque campagne électorale, soulève les passions, interroge les habitants. Ces cinquante dernières années ont vu quelques tentatives, aucune n'a à ce jour abouti.

Au début des années 60, l'échec de la création de la ville nouvelle à l'image de ce qui alors était en train de se faire à Saint-Malo, débouchait sur la création du district urbain de Dinan, une des premières intercommunalités de Bretagne.

En 1970, Yves Blanchot, Maire de Dinan, interpellait le Président René Pleven en ces termes : « M. le Président, dans l'intérêt du territoire, il faut que le district de sept communes devienne une commune nouvelle et constitue le « Grand Dinan ».

En 2013, nos prédécesseurs, Léo Carabeux et René Benoit relançaient l'idée d'un rapprochement entre leurs deux communes, la proximité des élections municipales de 2014 et reconnaissons-le, une certaine impréparation, ne permirent pas à ce projet d'aboutir.

A l'issue des élections municipales, les contacts étaient pris avec les communes de Léhon, Lanvallay, Quévert et Taden. L'objectif : la création d'une ville forte de 25 000 habitants. Le 22 octobre 2015, nous adoptons une motion pour lancer une étude d'opportunité. Plusieurs réunions étaient alors organisées, très vite néanmoins les élus de ces trois dernières communes nous indiquaient qu'ils ne souhaitaient pas aller plus avant de la réflexion.

En septembre 2016, Dinan et Léhon prenaient acte de ce refus et décidaient de mener cette réflexion à deux. Le 14 janvier 2017, à l'issue d'une réunion commune des deux conseils municipaux de Léhon et Dinan, la volonté d'avancer était clairement affichée et le processus engagé. Dans une motion adoptée le 7 mars 2017, le conseil des sages de la ville de Dinan soulignait également l'urgence d'aboutir.

Huit groupes de travail animés par des binômes d'élus de Dinan et Léhon, trois matinées fondatrices rassemblant les élus et les chefs de services des deux communes, l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble de la population, huit réunions publiques permettant d'aller à la rencontre des habitants et de répondre à leurs interrogations, une information systématique des agents, ont débouché sur la rédaction d'une charte fondatrice qui doit guider durablement la gouvernance, l'organisation et les évolutions futures de la commune nouvelle.

Je n'insisterai pas sur les moments de doute, les interrogations, les incompréhensions parfois qu'il a fallu dissiper, mais aussi la formidable énergie, cette envie d'avancer ensemble, cette ambition partagée qui nous ont permis de surmonter les difficultés et de dissiper les doutes.

Comme le rappelle la charte fondatrice qui est annexée au projet de délibération, les liens entre les communes de Léhon et de Dinan sont forts et anciens.

Notre histoire commune débute dans les années 1040, lorsque désireux de mieux contrôler le passage de la Rance, le Vicomte d'Alet confie à son fils cadet Josselin divers droits féodaux, concentrés autour d'un territoire alors vierge de toute population et correspondant à la moitié nord de la paroisse primitive de Léhon. Placée sous la double protection Léhonaise, spirituelle de l'abbaye et temporelle de la motte castrale, cette nouvelle seigneurie va faire entrer le nom de Dinan dans l'histoire. Si progressivement les centres de pouvoir vont se déplacer vers la nouvelle ville qui sera bientôt dotée d'une enceinte urbaine, d'un château ducal, d'une tour communale, jamais les liens avec Léhon ne seront rompus.

En voyant le jour, la commune nouvelle marquera ainsi l'achèvement d'une boucle quasi-millénaire et le début d'une nouvelle histoire.

Nous ne pouvons ignorer non plus le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit ce rapprochement.

La donne territoriale évolue et vite. La création de Dinan agglomération, nouvelle intercommunalité forte de 97 000 habitants, 65 communes sur un territoire de 938 km<sup>2</sup>, nous interroge sur la taille de la ville centre et sa capacité à demeurer le pôle structurant de ce nouvel espace de coopération. Je suis pour ma part convaincu que ces deux sujets sont étroitement liés : notre intercommunalité a besoin d'une ville centre plus forte.

La réduction des concours financiers de l'Etat ensuite, pèse fortement sur les équilibres financiers de nos communes. Dans le contexte actuel, tout nous invite à nous intégrer davantage pour mutualiser les dépenses de fonctionnement afin de préserver les capacités de soutien à l'investissement.

La sociologie et l'habitus enfin évoluent aussi chez nos concitoyens : redessiner les schémas territoriaux de notre République contribue à un renforcement de la citoyenneté en intégrant un mode de fonctionnement en réseau qui dépasse les frontières et limites, en particulier communales.

Les habitants de Léhon et Dinan partagent le même bassin de vie, que ce soit en termes d'emploi, d'habitudes de consommation, d'activités sportives et culturelles. A l'image de notre club de foot, de nombreuses associations rayonnent sur nos deux communes. Tous Léhonnais comme Dinannais souhaitent profiter des mêmes services. Et force est de constater que l'organisation administrative, surtout lorsqu'elle est en mutation, n'est pas toujours lisible pour nos concitoyens et elle peut même constituer un frein à l'efficacité de l'action publique.

Ces raisons nous ont tous naturellement conduits à réfléchir ensemble, tranquillement, mais de manière déterminée, aux évolutions que nous souhaitons donner à notre composition territoriale.

Pour autant, il ne faut pas dans notre pays pétri d'histoire, se séparer de ce qui fonctionne et ce qui garantit que notre tissu social ne se déchire pas.

Créer une commune nouvelle ce n'est pas remettre en cause la commune « historique » et son Maire. Les communes historiques comme les communes nouvelles avec leurs Maires délégués demeurent le seul échelon à disposer de la clause générale de compétences.

Le Maire demeure, nous le savons, l'interlocuteur de proximité par excellence, le garant de la solidarité et chaque commune historique ou nouvelle, chaque petit bout de la France, à la manière d'une mosaïque, participe à la construction de notre Nation au quotidien, dans les moments propices, comme dans les épreuves. La création de la commune nouvelle doit conforter, consolider l'investissement des élus et l'adhésion de la population.

La notion d'identité communale reste forte et elle est prise en compte à travers la notion de commune déléguée. C'est pourquoi il vous est proposé que Léhon conserve le statut de commune déléguée, dotée d'un Maire délégué et d'un conseil municipal qui aura notamment à donner son avis sur les affaires la concernant. Outre le maintien d'un service d'accueil et d'état civil, la mairie déléguée de Léhon accueillera un service emblématique de la commune nouvelle. Dinan de son côté accueillera le siège de la commune nouvelle et lui donnera son nom.

Le projet de territoire qui fonde ce rapprochement s'ordonne autour de quatre axes :

- Une commune nouvelle proche de ses habitants grâce à un renforcement des services de proximité de qualité, une communication, une valorisation de ses actions et un accompagnement des démarches citoyennes.
- Une commune nouvelle plus forte au sein de l'espace intercommunal et régional, à l'attractivité renforcée en matière de développement économique, touristique, sportif, culturel et patrimonial afin d'ouvrir la perspective d'une commune nouvelle à plus grande échelle.
- Une commune nouvelle inscrite dans une démarche de développement durable en favorisant l'insertion, l'éducation, la mobilité et l'accès aux droits de toutes et tous, en particulier des plus fragiles.
- Une commune nouvelle garantissant un fonctionnement rationalisé et harmonisé tout en maîtrisant la fiscalité et les tarifs des services. La création de la commune nouvelle ne se traduira pas ainsi par une augmentation de la pression fiscale pour les contribuables.

Ces enjeux trouvent leur traduction opérationnelle au travers de quinze actions qui seront à mettre en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce projet de territoire passe aussi par un aménagement concerté à

l'échelle des deux communes, respectueux de la qualité environnementale de nos cités et propre à préserver la qualité de vie de ses habitants.

Nous le savons, la commune nouvelle répond à une attente. Elle implique de partager une « souveraineté territoriale », de décider ensemble, organiser, harmoniser et adapter les compétences, les services, les politiques publiques au service des habitants.

En votant positivement ce soir, nos deux conseils municipaux écrivent une nouvelle page de notre histoire commune. Ils enverront aussi un signal positif à l'ensemble de notre territoire en affirmant clairement le rôle de la ville centre. Nous savons que, dès demain, beaucoup de travail attend les 56 conseillers municipaux de la commune nouvelle. C'est par l'exemple que nous convaincront nos collègues des autres communes voisines de nous rejoindre quand ils seront prêts. Le défi à relever est immense. J'invite tous les dinannais à être des acteurs engagés et enthousiastes de cette formidable aventure.

Mais la tâche est passionnante : riche d'un patrimoine exceptionnel, fière de son passé, il s'agit de construire pierre après pierre, cette ville nouvelle résolument tournée vers l'avenir.

Chers collègues, je vous remercie.

### **Monsieur Bruno Bertier**

Monsieur Le Maire, Mes chers collègues,

Je voudrais exprimer ce soir mon émotion, car nous vivons un moment important de l'histoire de nos deux communes. La fusion entre Léhon et Dinan, vous l'avez dit M. le Maire, fut tant de fois espérée et tant de fois repoussée.

A titre personnel c'est sur cette question que s'est forgé mon engagement lors des municipales de 2014, et vous m'avez tant entendu sur cette question depuis trois ans, d'où mon émotion ce soir. J'avais entrepris comme vous Monsieur le Maire de rencontrer les maires de Lanvallay, Taden, Quevert et Léhon il y a près de deux ans. Malheureusement, seul René Degrenne fut réceptif à la création de cette commune nouvelle.

Nous espérions tous un « Grand Dinan », cela ne fût pas possible. Fallait-il pour autant tout stopper ? Certainement pas ! Je voudrais saluer Monsieur le Maire votre engagement sur cette question. Il était important dès le début de notre mandat de mettre ce dossier sur la table, vous l'avez fait. Votre démarche avec René Degrenne s'est voulue exemplaire afin qu'elle soit la base demain d'un rapprochement futur avec les trois autres communes.

Sur la méthode, là aussi je tiens à saluer votre démarche. Vous avez souhaité une démarche non partisane, ouverte à toutes les sensibilités des deux conseils. La parole fut libre pour celles et ceux qui ont souhaité s'investir durant ces derniers mois dans les huit groupes de travail. Elle fut si libre que parfois les propositions allaient au-delà du champ de compétence communal démontrant ainsi l'envie de travailler ensemble mais aussi une volonté forte pour le développement de notre territoire. Ces matinées fondatrices ont permis aux élus de Léhon et de Dinan de se connaître et de créer disons-le, une belle synergie. Cette synergie et cet esprit non partisan et il faudra le conserver, sera très important dans les mois à venir quand nous serons dans la phase active.

Saluons également les travaux du groupe de travail synthétique qui dans le respect des uns et des autres a su faire émerger cette charte, mais aussi de nombreuses pistes de travail pour le futur. Là aussi, chacun a pu s'exprimer, il y a eu parfois des désaccords, mais l'écoute et le respect fut à chaque fois au rendez-vous.

De nombreuses réunions publiques avant et après l'été ont eu lieu. J'ai le sentiment que les léhonnais et les dinannais ont eu largement la possibilité de s'exprimer sur l'ensemble des sujets liés à la fusion.

Une fois la question fiscale évacuée et qui a été la crainte de nombreux citoyens et d'élus au début de nos travaux, très rapidement, nombreux sont ceux qui nous disaient que la commune nouvelle Dinan-Léhon et même le « Grand Dinan » à cinq existaient dans leur vie de tous les jours et ce au niveau sportif, culturel, scolaire, transport, économique et qu'aujourd'hui cela ne restait qu'une question d'élus.

J'ai entendu quelques grincheux remettant en cause cette méthode, très franchement ce n'est pas raisonnable d'aller sur ce terrain.

Sur le calendrier, nous aurons eu quasi un an de réflexion et de travail sur ce projet, sur la rencontre des citoyens, là non plus je ne compte plus les réunions publiques tant sur Léhon que sur Dinan. Je réponds que nous avons travaillé dans la concertation, l'écoute et comme je l'ai dit de façon non partisane.

Alors pourquoi cette commune nouvelle ? Est-ce une lubie de quelques élus ? Non. Est-ce une nécessité liée à la situation financière de Léhon et Dinan ? Non, car les deux communes connaissent une situation financière saine. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici même, Dinan a fait un travail de désendettement important depuis 2014. Je voudrais saluer Véronique Bonnefond au moment où elle quitte ses fonctions sur le travail qu'elle a fait. Nous n'avons pas toujours été d'accord Véronique, mais je vous l'avais dit lors d'un précédent conseil, un vrai travail a été fait. Profitons-en pour remercier nos services qui ont fait un boulot admirable et permettre aujourd'hui d'être dans cette situation et de parler d'égal à égal avec Léhon.

Est-ce une nécessité pour nos communes et notre territoire ? OUI ! Le constat : nous avons vu ces dernières années des services publics quitter les uns après les autres la ville centre, je rappellerai le tribunal, la Banque de France, la Police Nationale, devons-nous rester les bras croisés et attendre que d'autres partent ? Ce serait suicidaire pour l'ensemble de notre territoire.

Une nécessité économique aussi car les dotations de l'État n'iront pas en augmentant, que la suppression programmée de la taxe d'habitation pour près de 80 % des contribuables va certainement rebattre les cartes également.

De plus, vous l'avez dit M. le Maire, depuis le 1er janvier dernier, une nouvelle agglomération de près de 100 000 habitants a vu le jour, est-il raisonnable que la ville centre ne représente que 11 % de ce nouvel ensemble. Avec Léhon nous passerons à 15 %, l'objectif doit rester de 25 %, soit représenter un quart de la population de l'agglomération.

Le Président de l'agglomération, Arnaud Lecuyer, le disait la semaine dernière lors d'une réunion publique pour cette fusion, je le cite : « cette fusion est une nécessité pour l'agglomération, la ville centre est un pôle de centralité fort qui a les infrastructures culturelles et sportives les plus importantes de l'agglomération, une richesse patrimoniale importante pour le tourisme et une zone commerciale principale pour le territoire » je ferme les guillemets.

Mers chers collègues, si la ville centre ne pèse pas plus dans l'agglomération et vous l'avez dit M. le Maire aussi, cette dernière restera un « machin technique » et sans projet politique. La ville centre devra peser plus demain et être le pivot de Dinan Agglomération. Nous devons être au rendez-vous de l'histoire.

C'est aussi une nécessité pour notre ville. Nous le voyons nos travaux avec nos amis élus de Léhon donnent un autre relief et une autre vision pour le développement de nos deux communes. Je pense à des services de proximité et c'est indiqué dans la charte, des services de proximité de qualité, au transport, à l'éducation, à l'emploi, au développement durable et économique, au patrimoine et donc au tourisme.

Ce soir, nous posons la première pierre de la construction de cette commune nouvelle. L'enjeu est passionnant, il est là pour rassembler toutes les énergies pour ce beau défi. Il ne peut être un enjeu partisan car il doit dépasser les ambitions personnelles des uns et des autres. Nous élus, avec l'ensemble des services, mais aussi bien entendu les citoyens, nous devons construire une ville centre ancrée dans son siècle tout en respectant notre histoire ou plutôt nos histoires respectives de celles de Léhon et de Dinan.

Nous avons essayé de mener une démarche exemplaire ces derniers mois afin de montrer à nos voisins de Lanvallay, de Quévert et de Taden que cela était possible et cela dans le respect de tous. La porte leur reste ouverte.

M. le Maire, mes Chers collègues c'est avec une grande joie que Christine Laisné, Tatiana Paulange et moi-même voteront à vos côtés cette fusion.

Cette séance du 29 septembre 2017 restera dans l'histoire de nos deux communes, je devrais dire de notre nouvelle commune. Beaucoup de travail nous attend ces prochains mois, cela va être passionnant. Je vous remercie.

#### **Monsieur Jean Gaubert**

M. le Maire, mes chers collègues,

Je ne reprendrai pas un certain nombre de choses qui ont été dites, parce que je les partage, je ne suis pas sûr d'avoir une émotion folle, mais c'est peut-être mes longues années de mandat qui font qu'il m'arrive de garder les pieds sur terre et je crois qu'il faudra les garder, ce n'est pas parce que ce soir ce vote va être fait que tout sera réglé d'un trait de plume. D'autant plus qu'il y a un vieil adage qui dit : « quand on marie deux pauvres, cela n'a jamais fait un riche », de toute façon, la question va être et ça a déjà été dit par d'autres, d'organiser la mutualisation et si on veut véritablement que ça nous apporte des choses, il y a des efforts extraordinaires à faire pour qu'effectivement la rationalisation des services en particulier nous permettent de dégager des marges pour devenir plus forts dans les débats que nous aurons. Je voudrais préciser ces choses au départ.

Pour autant, je crois qu'il faut s'interroger, si on nous demande si c'était souhaitable, il n'y a pas beaucoup de gens qui vous diront que ça n'était pas souhaitable. Depuis longtemps, vous avez refait l'histoire, moi je suis de ceux qui ont dit qu'ils ont regretté qu'en 1972, vous citiez les interrogations de M. Blanchot, que l'on n'ait pas profité en 1972 de transformer le district en commune nouvelle, comme on l'a fait à Lannion, à Paimpol en particulier et ceci nous aurait permis d'éviter les débats comme on l'a aujourd'hui, mais surtout nous aurait permis pour cette commune nouvelle de Dinan d'avoir une autre structure. A l'époque, nous étions aussi une commune importante que Lannion ou un peu plus et sans doute qu'aujourd'hui, nous le serions encore. On ne va pas passer notre temps à refaire l'histoire, on ne la refera pas, mais l'histoire se refait encore et je crois que c'est important que maintenant on ne la rate pas.

Deuxième observation ou troisième ce n'est pas grave, je ne vais pas les citer. Il aurait bien évidemment été souhaitable et tout le monde en est d'accord, que ça se fasse à cinq. Le seul problème, c'est que les autres ne sont pas prêts. Je dois dire que certains, au moment de la campagne municipale, m'avaient trouvé un peu timoré sur cette affaire. C'est simplement parce que je savais, je savais pour

avoir pris des contacts, connaître la psychologie des autres communes, ils étaient loin d'être prêts et de toute façon, il y a une constante aussi, c'est que quand il faut faire la solidarité, on préfère faire la solidarité avec ceux qui ont plus qu'avec ceux qui ont moins. Dans ce cas, deux communes en tous les cas parmi celles qui n'ont pas souhaité s'associer à cette démarche parce que les écarts de fiscalité sont relativement importants, en oubliant d'ailleurs, les services que leur apportent la ville centre, je le dis clairement et ces services que leur apporte la ville centre, permettent de nourrir les écarts de fiscalité. Pour autant, c'est la situation que l'on a connue et donc moi j'étais moins enthousiaste sur la réussite à cinq dans un premier temps, parce que je savais que certains se raidiraient par rapport aux propositions faites. C'est bien ce qu'il s'est passé et après la question était de savoir est-ce que l'on continue à cinq et certains n'ont pas envie d'y aller, ou est-ce qu'on le fait à deux ? Vous savez que j'ai approuvé ce choix à titre personnel et d'autres de mon groupe à l'époque sans difficulté, en disant : « il faut sans doute y aller et que notre travail soit exemplaire », a-t'il été exemplaire ? C'est la suite qui le dira. Est-ce que véritablement cette fusion a été souhaitée ? C'est une question qui va encore rester, sans doute chez les élus, j'espère que ce soir à 1 km d'ici, le vote sera le même que le nôtre, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait beaucoup d'interrogations sur ce vote, en tout cas majoritairement, on le verra, on le saura rapidement.

A-t'il été souhaité par la population ? Là aussi, c'est assez difficile parce qu'autant on sait que nos concitoyens des deux communes ont souvent échangés entre eux, on n'a pas ressenti ni une défiance, certainement pas, ni un enthousiasme non plus, les gens sont restés à l'écart de ce débat, puisque quand on regroupe presque 15 000 habitants et que seulement une dizaine viennent à des réunions, on ne peut pas ne pas se poser de questions. On peut l'interpréter en disant : « tout compte fait c'est déjà fait et qu'il n'y a rien à y faire ». On pourrait l'interpréter davantage s'il y avait eu un peu plus de communication, c'est un des reproches que je ferai, ça ne changera pas mon vote, s'il y avait eu un peu plus de communication sur les réunions publiques. J'étais en vacances, j'ai découvert en rentrant qu'il y avait eu des réunions publiques, moi-même je n'étais pas au courant qu'il y allait en avoir, il paraît qu'en juillet nous avons eu une information, elle avait dû m'échapper, en tout cas elle était repartie de ma tête, je pense qu'on aurait pu faire plus d'efforts, ça n'aurait peut-être pas changé grand-chose mais on n'aurait eu moins d'interrogations sur la publicité que l'on faisait à ces réunions et pour tout vous dire M. le Maire, ce que j'ai vu dans le Ouest-France ce matin aurait été fait il y a quinze jours avant de commencer ces réunions, aurait été mieux placé dans le timing pour rappeler aux dinannais que bien évidemment rappeler aux léhonnais qu'il y avait des choses à jouer. Je voulais vous le dire, parce que s'il n'y avait pas eu plus de monde aux réunions, on pourrait dire : « on a vraiment tout fait », mais il y aura toujours ce petit doute, mais qui ne changera rien du tout à ce que je pense.

Alors après, deuxième observation, c'est le problème de la charte. Là par contre, nous nous sommes réunis il y a quinze jours et nous l'avons considérablement élaguée, qu'elle n'a pas été ma surprise en la relisant de constater que tel Panoramix dans sa guerre contre les romains abattent les arbres, elle avait repoussé à peu près avec les mêmes branches et les mêmes feuilles quelle avait avant qu'on l'élague. Il y a sans doute eu une raison que j'imagine, c'est-à-dire que les léhonnais ont voulu garder un certain nombre des éléments de cette charte, je le comprends. Je pense que ça aurait été bien que l'on reçoive une information, en disant que nous sommes obligés de revenir sur ce que nous avons fait entre nous et qu'éventuellement on puisse recalculer un certain nombre de choses. Ça n'a pas été le cas, je considère que ce document va être lourd, je continue de dire ce que j'avais dit il y a quinze jours, presque trop précis et en tout état de cause, que ce n'est pas une vraie charte, c'est plus un programme politique au sens noble du terme, je ne vais pas continuer puisqu'on l'avait déjà dit.

Après, devant nous, il y a beaucoup de choses à faire, ça a déjà été dit par les autres, mais il faut réussir, très clairement. Cela veut dire qu'il faut éviter toute condescendance, ça veut dire qu'il faut aussi être capable d'aller au-devant des autres, parce qu'à chaque fois que ce genre d'opération se fait, le petit est dans l'attente de voir comment il sera considéré. Véritablement, nous commettrions une erreur de ne pas et vous l'avez dit M. le Maire tout à l'heure qu'un service significatif ira à la mairie de Léhon,

mais vraiment, nous commettrions une erreur de poser des actes qui feraient que les léhonnais s'interrogeraient sur nos réelles intentions. Je pense que véritablement c'est un sujet extrêmement important. Il faut éviter certains mots que j'ai entendu ici, on les a beaucoup aidé, je n'ai pas compris comment à part en leur prenant l'hôpital à un moment pour les soulager, d'éviter que ces mots soient utilisées parce que quelque part, il en va de l'osmose qui doit se faire entre les habitants des deux communes.

Et puis surtout, ça a déjà été dit, il en va aussi de l'envie que l'on donnera aux autres de nous rejoindre après les élections municipales de 2020, parce que la deuxième partie c'est bien qu'effectivement que le « Grand Dinan » puisse se faire avec au moins trois autres communes, c'est-à-dire Quévert, Lanvallay et Taden.

Voilà, je ne vais pas en dire plus sur ce sujet, je voudrais simplement dire que je me réjouis que ça puisse se faire, je suis un peu embêté que l'on n'ait pas pu aller jusqu'au bout, mais j'étais presque sans illusion, alors quand on dit que l'on est sans illusion, ça laisse entendre que l'on n'avait pas l'envie, mais il y a des moments vous savez où l'on dit : « que dans toutes situations, la première qualité qu'il faut avoir ou développer c'est d'essayer de se demander où est-ce que l'on atterrira » et je crois que c'est important parce que c'est aussi pour cela que l'on construit les choses.

Je termine en disant que Michel Forget va s'exprimer, vous avez bien noté que l'on n'a pas tous le même point de vue ici, Anne-Cécile et moi voteront cette délibération, Michel et Stéphanie vont vous le dire, mais pour des raisons plus de temporalité que de fond ne la voteront pas.

#### **Monsieur Didier Déru**

Je ne vais pas faire de discours rassurez-vous. Juste deux ou trois choses, parce que Jean Gaubert a pris le deux à la place du trois et le trois à la place du deux.

#### **Monsieur Jean Gaubert**

C'est pour ça que j'ai arrêté de compter.

#### **Monsieur Didier Déru**

Non mais je vais être très rapide, simplement pour dire que l'on est un certain nombre autour de cette table à avoir porté le programme au niveau des élections municipales et ça faisait partie des engagements forts.

Effectivement constater mais regretter que l'on a eu un acte manqué avec la fusion des autres communes, mais est-ce qu'on pouvait le faire autrement, je n'en suis pas nécessairement sûr et je partage l'avis de Jean Gaubert sur ce sujet. Est-ce qu'il fallait la faire à deux ? Je crois que c'est l'avenir qui nous le dira, on va essayer d'être force de propositions, d'être un laboratoire d'idées pour inciter les gens à venir nous retrouver dans le futur « Grand Dinan ». J'espère qu'il ne sera pas trop tard, parce qu'il a été dit tout à l'heure que nous avons perdu un certain nombre de services publics, c'est vrai que l'on est à l'heure des gros conglomérats y compris au niveau des collectivités et on a un anachronisme à Dinan c'est vrai, on l'a déjà dit, 97 000 habitants sur une grosse communauté d'agglomération et une ville centre qui fait à peine 15 000 habitants, il va falloir véritablement que chacun et dans le respect de chacun, on en prenne conscience.

Je l'ai dit, nous avons porté pour beaucoup d'entre nous cette idée bien avant la campagne municipale mais je crois que la fusion pour les dinannais était quelque chose d'assez naturel, je voudrais saluer, alors peut-être avec anticipation avec espérance, que l'acte fort que va pouvoir faire la commune de Léhon si elle vote favorablement, parce que c'est toujours plus compliqué pour une plus petite entité de se déterminer favorablement à une fusion avec une ville centre même s'ils vont rester commune déléguée, c'est un acte fort, je voudrais et j'espère par anticipation saluer le courage des élus et du vote que j'espère le plus majoritaire possible.



C'est pour ça aussi et je fais le lien avec Jean Gaubert sur la condescendance, j'aimerais que l'on fasse très attention, parce que moi, j'ai vécu une fusion à l'époque entre la CODI et la communauté de communes du Pays d'Evran. On ne peut jamais comparer les choses, mais quand on a une entité très organisée avec un organigramme précis, avec une entité organisée à sa façon qui fonctionne très bien, attention au choc des cultures.

Je fais évidemment confiance et j'ai des oreilles et des satisfécits qui seront remontés au Directeur général des services de la ville de Dinan pour mettre de l'huile dans les rouages, je pense et je ne me fais aucune inquiétude là-dessus, mais je pense que l'on a une responsabilité collective au niveau des élus pour échanger de façon pragmatique avec nos collègues léhonnais. C'est en faisant un travail en commun avec les élus de Léhon, que l'on pourra attirer les futurs élus des autres communes dans le cadre d'une future grande commune nouvelle. J'espère que les gens de Léhon et les élus de Léhon ont fait un acte historique pour ne former qu'une commune nouvelle. Je vous remercie.

### **Madame Brigitte Balay**

Alors bien sûr, on aurait préféré effectivement faire la commune à cinq, mais on est deux. Je pense que l'union à deux c'est déjà un bon début, une première pierre à l'édifice qui va se construire. C'est mieux que le statu quo parce que c'est se montrer en pleine phase avec l'évolution de notre histoire, de notre territoire et c'est aussi avoir plus d'efficacité pour l'avenir. Le temps de la réflexion et des débats est terminé, il y en a eu, très fructueux, très riches et on l'a dit aussi.

Chacun de nous ce soir sait pertinemment ce qu'il a envie pour son territoire, me concernant je veux vraiment faire partie de ceux qui vont prendre ce train du progrès, je ne veux pas rester sur le quai, je veux le faire moi ce voyage, même à deux et je suis sûre que dans quelques temps, quand ils seront prêts, les trois communes nous rejoindront.

Voter cette fusion, c'est se montrer responsable et c'est certainement avancer dans le sens de l'histoire, c'est ce qui a été dit, c'est ce qu'on présente et c'est aussi le ton très solennel de M. le Maire ce soir : « il ne faut pas rater ce rendez-vous. C'est pourquoi moi, je vais voter pour.

### **Monsieur Michel Forget**

Je ne vais pas vous étonner en vous disant que je ne partage pas l'enthousiasme, le caractère historique et exemplaire de cette décision. Je crois qu'il ne faut pas se payer de mots, je pense qu'il y a des choses il me semble plus importantes voir graves que ça.

Je me serais réjoui si nous étions ce soir au terme d'un processus qui avait associé beaucoup plus étroitement, de manière dynamique, conviviale et aussi festif pourquoi pas, ce processus de commune nouvelle.

Juste un point que je vais développer un peu, vous savez j'ai toujours avec moi les programmes électoraux des dernières campagnes bien évidemment et donc, dans le programme de 2014, M. le Maire, « *notre projet 2014-2020* », vous écriviez dans l'édito d'ailleurs : « *ce que je vous propose aujourd'hui, c'est un nouveau contrat municipal fondé sur la concertation, le dialogue, le respect des personnes et des idées, la proximité* », et à propos du « Grand Dinan » que vous souhaitiez voir émerger, vous précisiez : « *nous engagerons rapidement la concertation avec les élus et les populations des communes voisines* », tout cela accompagné d'ailleurs de votre slogan qui résonne bizarrement aujourd'hui, puisque c'était : « *Dinan d'abord* ». Nous sommes hélas bien loin aujourd'hui de cette concertation avec les élus et les populations. Certes, les élus ont été associés, mais je regrette que, tout comme dans le processus de construction de Dinan Agglomération, ça reste malgré tout une histoire d'élus et de gens qui sont un peu au fait des affaires et qui tiennent uniquement pour les informer nos concitoyens.

Dans l'agenda 21, voté au conseil municipal et vous savez combien, M. le Maire, chers Collègues, j'y suis attaché, nous nous étions engagés avec l'action numéro 60, à instaurer un débat citoyen sur le « Grand Dinan », avec d'ailleurs des expos, avec éventuellement des réunions mais aussi un certain nombre de choses. Visiblement pour vous, ces engagements, ça ne compte pas. Au lieu de prendre le temps du débat, d'une co-construction avec les citoyens, qui seul permettra une réelle appropriation du projet par le plus grand nombre possible. Vous avez comprimé le processus et accéléré le calendrier pour tout faire passer en neuf mois, avec trois matinées de la commune nouvelle entre élus et quelques réunions d'information à destination de nos concitoyens et uniquement des réunions d'information. On avait demandé lors de notre dernière rencontre, on était quelques-uns à l'avoir demandé, ça avait d'ailleurs été acté puis après on n'en avait plus entendu parler, c'était d'associer la population et d'inviter à certains groupes de travail des citoyens et d'ouvrir cela. Tout cela d'ailleurs, en contradiction flagrante de ce qui est annoncé dans la charte, à l'axe 1, où l'on dit que : « *la commune nouvelle c'est la valorisation et l'accompagnement de la démarche citoyenne* », et l'engagement 14 sur la démocratie participative et l'action citoyenne. Alors moi, je me demande vraiment quel crédit accorder à cette charte, quand on n'est pas capable d'initier un début de cette démarche-là de ce type-là pour un processus de fusion. Comme d'habitude, je crains que ce ne soit que de simples déclarations d'intention.

Je ne sais si vous avez lu M. le Maire, chers Collègues, attentivement le rapport du Sénat du 28 avril 2016, qui s'intitule : « *les communes nouvelles, l'histoire d'une révolution silencieuse, raisons et conditions de réussite* », je suis allé lire cela parce que c'est un retour d'expérience, c'est très instructif et on nous met en garde contre une trop grande précipitation et l'impérieuse nécessité d'associer étroitement la population. Dans ce rapport, Françoise Gatel qui est Sénatrice centriste d'Ille et Vilaine et Christian Manable qui est un Sénateur PS de La Somme relèvent que : « *certaines communes qui se sont engagées trop rapidement, qui se sont focalisées sur les aspects financiers connaissent parfois des difficultés imprévues exacerbées par des rivalités ou des désaccords qui auraient pu être réglés en amont* ». Ils concluent d'ailleurs provisoirement en constatant puisqu'ils vont reprendre après que : « *nul ne peut réussir sa commune nouvelle sans une volonté commune autour d'un projet d'avenir et d'une vision partagée du territoire co-construit, c'est leur terme je cite, avec les acteurs locaux soutenus par tous* », ils poursuivent : « *la commune nouvelle est un projet commun voulu et réfléchi, les communes nouvelles qui réussissent sont celles qui se fondent sur un projet commun clair et précis, un projet construit sur le long terme partagé, identifié et co-construit par tous* ». Ils ajoutent : « *les plus beaux exemples de réussite provenaient des communes qui avaient su partager leurs projets de territoire dès le début en associant élus et population* ». Enfin, à la fin du rapport les deux Parlementaires concluent : « *vos rapporteurs estiment que les effets positifs de création de communes nouvelles doivent pouvoir être accompagnés en douceur, les délais imposés étant source de précipitation et d'incompréhension contre lesquels ce rapport a souhaité mettre en garde* ».

Revenons à ce qui nous concerne et je pense que de ce point de vue-là, la démarche qui est prise et qui pourra se corriger je l'espère est loin d'être exemplaire. Jean Gaubert l'a dit en séance privée et je trouve que c'est un mauvais signal, il y avait eu un consensus entre nous pour alléger certains passages pour éviter l'effet catalogue, voire même type programme électoral, on avait dit ça et pour rester dans les compétences communales sans ôter d'ailleurs certaines ambitions, je me rappelle d'ailleurs des réactions qu'il y avait eu par rapport à cela. Nous avons convenu de ne garder que les têtes de chapitre des différents axes et comme Jean Gaubert, je suis étonné et je pense qu'il a manqué, mais là-aussi précipitation oblige, il a manqué un temps de retour comme il se fait en général quand il y a des amendements. Il a été question d'un comité de synthèse, mais on n'a pas eu de compte-rendu et on découvre à la lecture de la charte qu'il y a plein de choses qui ont été supprimées et on maintient des choses dans la charte qui ne sont absolument pas, ce n'est pas que ce n'est pas de la compétence communale uniquement mais agir sur l'implantation des commerces etc... On sait que ça n'a aucun effet et une fois de plus on engage des choses, qu'une fois de plus on ne pourra pas tenir, pourquoi ?

Parce que ce n'est absolument pas de notre compétence, mais voilà sans doute qu'il faut faire plaisir à certains et donc on maintient cela.

Si nous sommes d'accord pour aller vers une commune nouvelle, on a toujours dit avec Stéphanie que l'on n'était pas contre cette commune nouvelle mais effectivement avec les communes voisines : Lanvallay, Taden, Quévert et Léhon et on oublie Trélivan, parce que je pense qu'on considère sans doute que ce n'est pas la peine. Je le dis ici, je suis choqué que l'on ne mentionne jamais la commune de Trélivan, ce n'est pas parce qu'on a anticipé il me semble ce qu'eux voudraient ou pas, on sait bien qu'il y a les élus, mais il n'y a pas que les élus. Je pense que la réflexion et ça a été dit, ces communes-là n'avaient pas inscrit dans leur programme électoral cet enjeu du « Grand Dinan ». Je pense qu'il ne faut pas que l'on s'étonne même s'il y a d'autres raisons objectives de fiscalité, etc, qui jouent, on ne peut pas s'étonner qu'effectivement de ce temps d'attente et de retrait qu'ils ont. Il me semble que l'on pouvait profiter tout ce temps-là de réfléchir tous ensemble, engager une réflexion avec les élus mais aussi avec l'ensemble des citoyens pour un nouveau projet de territoire et donc l'échéance des élections municipales en 2020 seraient venues clore démocratiquement ce processus. Au lieu de cela, on a engagé à marche forcée la fusion de deux communes. Là, contrairement à ce que j'entends, j'espère me tromper, puisque je ne suis pas pour que les choses se cassent la figure, mais contrairement à ce que vous affirmez, mais c'est toujours plus difficile pour les plus petites communes d'intégrer, de fusionner avec une plus grande commune. Là, on fait encore une plus grosse commune et on accroît le déséquilibre. Je pense qu'une position, non pas d'attente mais de réflexion aurait été une position d'ouverture à cinq voire à six. Je crains que l'on soit dans un rapport de force où on se dise: « nous, on a fait notre commune à deux et un jour ou l'autre ils seront contraints de venir », parce qu'il y aura un certain nombre de choses réglementaires de lois etc, qui les obligeront. En fait, au lieu de penser et de construire un projet à plusieurs et bien ces petites communes auront l'impression de subir la situation et d'être absorbées par plus grand qu'elles, je crois que c'est absolument ça qu'il faut éviter.

Sur le modèle de la ville, il faut une ville centre qui puisse peser. Moi, je ne suis pas sûr que le modèle de la métropolisation avec des communes dortoirs autour voire des déserts ruraux, je demande à ce que ce soit interrogé ça, il faut certainement peser un peu mais il faut s'interroger là-dessus si on veut un résultat harmonieux.

Je l'avais dit en séance privée, donc je le redis ici, il me semble que symboliquement, ça aurait été important pour vraiment donner l'idée et l'impression d'une nouvelle commune, j'aurais souhaité qu'il y ait deux Maires délégués, pas un conseil communal forcément pour Dinan pour ne pas appesantir les choses, mais symboliquement je pense que ça aurait été important qu'il y ait un Maire pour la nouvelle commune et deux Maires délégués pour les anciennes communes pour bien symboliquement marquer cette nouvelle entité. Là, à ne pas vouloir de commune déléguée pour Dinan et de Maire délégué pour Dinan et bien nous sommes dans un modèle de la grande commune de Dinan qui reste grande commune avec son Maire et puis la plus petite commune est une commune avec un Maire délégué. Je trouve que symboliquement, ça met dans un lien dépendance qui est dommageable.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, j'espère avoir été assez clair, donc moi je voterai contre, non pas contre l'idée d'une commune nouvelle, mais contre le fait que l'on n'a pas pris, on ne s'est pas donné tout le temps et pris tous les moyens, Jean l'a évoqué sur l'aspect communication, essayer de faire plus adhérer nos concitoyens, je trouve que nous ne nous sommes pas donné toutes les chances pour pouvoir mener quelque chose de plus enthousiasmant. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Merci. Nous nous sommes donné cinquante ans, il est vrai que ce n'est pas beaucoup.

### **Madame Christine Laisné**

Je remercie M. le Maire et puis d'autres d'avoir fait les rappels historiques qui nous rappellent que nos liens sont indéfectibles et puis des liens qui sont liés à nos naissances et en particulier à la naissance de Dinan. Je crois que c'est important de le rappeler parce que ça remet la commune de Léhon en situation de mère de Dinan quelque part et je pense que c'est assez fondateur.

Je ne vais pas rappeler tout ce qui a été dit, mais moi je souscris à ce travail de mise en route de la commune nouvelle parce que j'ai toujours pensé que si deux personnes étaient d'accord pour entamer le travail c'était plutôt une bonne chose, non pas pour contraindre d'autres à venir mais pour donner envie, je vois plutôt les choses comme ça.

Je comparerais Dinan à Léhon, on est cousin, comme on est cousin avec Lanvallay, avec Quévert, avec Taden et avec Trélivan. En fait, les cousins on les voit souvent, on le sait par nos histoires familiales, on les voit dans de grandes occasions et puis on se dit toujours : « c'est quand même bête que l'on ne se voit pas autrement pour faire des choses que de se rencontrer que dans des grandes occasions ». Là, on a l'occasion de se voir plus souvent, très souvent, cheminer ensemble.

Dire que les choses se sont faites dans la précipitation, je ne pense pas, cela fait cinquante ans que les citoyens de Dinan, Léhon, Quévert, Taden et Lanvallay en parlent avec les réserves que les uns et les autres ont émises, ça c'est leur droit. On peut avoir peur, tout dépend comment on prend les choses. Moi je pense que c'est une vraie forme de progrès. Je me souviens de la première matinée de concertation certes entre élus, il y avait une ambiance qui relevait de quelque chose de naturelle de vouloir construire les choses ensemble. Je pense que c'est très important, il y a une petite phrase dans la charte qui dit : « un service emblématique de la nouvelle commune pourra avoir son lieu de résidence sur la commune de Léhon », là je pense que c'est extrêmement important et qu'il ne faut pas louer ça.

### **Monsieur le Maire**

Sur la commune déléguée de Dinan, rapidement une explication, certes nous en avons débattu entre nous et nous avons pris cette position collective de ne pas proposer une commune déléguée. C'est aussi la demande de la commune de Léhon que Dinan ne soit pas commune déléguée.

### **Monsieur Bruno Bertier**

Une réflexion, moi j'avais espéré que ce soir quand même, parce que ça fait quarante à cinquante ans que certains attendent cette délibération, qu'il y aurait une sorte de consensus, ça a été dit par Didier Déru, les quatre listes en 2014 portaient ce même projet, alors que ce soir certains collègues puissent voter contre, là je ne comprends pas.

Je voudrais rassurer Jean Gaubert tout à l'heure sur ses craintes entre le petit et le grand, je ne crois pas avoir loupé beaucoup de réunions depuis le début de l'année avec d'autres aussi autour de cette table, je n'ai jamais ressenti une sorte d'hégémonie des élus de Dinan pour ceux de Léhon. On a toujours travaillé d'égal à égal depuis ces nombreux mois et avec une volonté demain, de toujours travailler d'égal à égal. Il y a eu un respect pendant toutes les séances de travail et parfois je l'ai dit tout à l'heure, il y a eu des désaccords, mais il n'y a pas eu le grand qui dominait ou qui a eu à chaque fois raison sur le petit pour reprendre l'expression de Jean Gaubert.

J'espère que ce soir qu'à Léhon comme ici, nous allons voter et que demain quand nous serons 56 autour de cette table nous n'entendons pas à nouveau ça, parce que ce seront des freins pour construire de belles choses ensemble. Tout ça, ça fait partie du passé, certains ont peut-être connu ça, moi je n'ai pas cette ancienneté en tête, il faut que l'on balaye ça d'un revers de la main.

Quant à Michel Forget, oui c'est vrai qu'en séance privée, parce que c'était souvent sur des domaines que j'avais travaillé vous nous avez reproché d'avoir mis en avant des choses qui étaient hors du champ de compétence communale et je l'ai dit tout à l'heure, c'est vrai que l'on a été au-delà, mais c'était important de le mentionner, parce que pourquoi nous voulons le « Grand Dinan » ? Je l'ai dit tout à l'heure et M. le Maire aussi, pour peser dans l'agglomération, pour que demain sur ces champs de compétence qui sont dans l'agglomération, la ville centre pèse, pèse sur l'emploi, pèse sur le commerce, pèse sur le développement de notre territoire. Alors oui on n'est pas des naïfs, oui ce n'est pas dans les compétences communales, mais plus la ville centre sera forte, plus elle sera un pivot de l'agglomération et là, j'en suis persuadé, nous ferons avancer les choses sur tous ces domaines-là. Alors allons plutôt de l'avant au lieu de regarder dans le rétroviseur. Oui, il y a un enthousiasme, ce n'est pas un enthousiasme béat ce soir, mais que l'on soit heureux. Beaucoup de nos prédécesseurs, je pense à René Benoit aurait été heureux de ce que nous vivons ce soir, on ne va quand même pas gâcher notre plaisir.

**Monsieur le Maire**

Merci pour ce beau plaidoyer.

**Madame Stéphanie Missir**

Je n'avais pas prévu Mesdames et Messieurs de prendre la parole sur ce sujet, je pense que Michel Forget avait simplement mis en avant quels étaient nos arguments parce que oui, je vais voter contre, n'en déplaît à certains. Entendre les réactions des uns et des autres et entendre sans arrêt le « Grand Dinan » peser, être présent, quelle image de la démocratie donnez-vous ? Il faut que l'on pèse, mais il faut que l'on pèse par rapport à quoi ? Nous partageons un territoire, ce territoire est le nôtre, il est commun et vous vous voulez peser, vous voulez que l'on soit quoi ? Plus fort que les autres, c'est ça que j'entends ce soir. Je suis désolée, mais c'est quelque chose qui est vraiment dérangeant dans le dialogue, vous voulez peser, être plus fort, être plus gros. Non, moi je veux vivre avec l'ensemble de ce territoire, avec l'ensemble de cette communauté de communes, avec l'ensemble de nos concitoyens légitimes.

Du coup, je vais aborder des sujets pratico pratiques, je ne comprends pas nos systèmes d'école seront différents à la prochaine rentrée. Nous avons trois écoles sur Dinan qui sont passées à la semaine des quatre jours, ce n'est pas le cas sur Léhon.

**Monsieur le Maire**

C'était déjà le cas sur Dinan, la moitié des élèves étaient déjà sur une semaine de quatre jours depuis l'origine.

**Madame Stéphanie Missir**

Le privé.

**Monsieur le Maire**

Ce sont des élèves qui sont scolarisés quand même.

**Madame Stéphanie Missir**

Là, on parle du système d'école de l'école publique, donc là, Léhon et Dinan n'ont pas réussi à se mettre d'accord, ils n'ont pas réussi à dresser un bilan commun sur ce qui avait déjà été mis en place, c'est dommage, une petite faute pour une union, première chose.

Seconde chose, par rapport à la consultation des citoyens, là c'est pareil, pourquoi n'avons pas mis en place simplement un référendum ? Parce que là, tout le monde se dit : « on est d'accord », mais on retrouve les mêmes personnes dans toutes les réunions que nous avons faites. Dans tout le dispositif que nous avons engagé, je rappelle d'ailleurs la dernière réunion qui s'est tenue dans les locaux de la

mairie, nous étions combien d'élus par rapport aux citoyens ? Avons-nous vraiment échangé avec les citoyens ? On n'a rien consulté, on n'a pas échangé, on n'a pas co-construit.

Je pense qu'il aurait été pertinent de faire un référendum sur ce sujet entre nos deux communes et d'attendre le temps de ce référendum, le temps de cette co-construction. Vous sortez le fait que ça fait cinquante ans que l'on attend, moi je n'attends pas depuis cinquante ans, je n'ai pas le sentiment, je pense que les jeunes qui arrivent n'ont pas le sentiment d'avoir attendu cinquante ans. Arrêtez de vous gargariser de grands mots ce soir, soyons simple, on travaille pour un collectif, pour nos citoyens tous ensemble.

Ce soir, je vote contre car la méthode qui a été employée n'était pas la bonne.

#### **Monsieur le Maire**

Mme Missir, il y a un moment où c'est insupportable. Honnêtement, ça devient insupportable ! Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas être démocratique, de ne pas être dans la concertation, de ne pas écouter, de ne pas entendre, c'est totalement insupportable ce que vous nous dites, ce n'est pas vrai. Un questionnaire a été fait, 8 réunions publiques, des permanences ont été organisées, les associations ont été mobilisées. Je vous rappelle qu'une délégation d'associations est venue devant le conseil municipal déposer une motion et que cette motion était signée par toutes les associations dinannaises. Donc, vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas avoir associé la population, les acteurs institutionnels publics, associatifs à cette réflexion.

Oui, ça fait cinquante ans qu'on en parle de « Grand Dinan » et je ne me gargarise pas de mots, c'est une réalité, ça fait cinquante ans, c'est pour cela que je me suis obligé je dirais, à vous rappeler un certain nombre de dates, ça fait cinquante ans que l'on parle de la nécessité de renforcer la ville de Dinan et ce n'est pas la volonté de grossir ou d'être dédaigneux des uns ou des autres, c'est une réalité, c'est un besoin et c'est méconnaître quel est l'aménagement du territoire, c'est méconnaître quelles sont les forces pour développer un territoire que de dire qu'il ne faut pas que la ville centre se renforce ! Pourquoi avons-nous perdu le Commissariat de Police ? Pourquoi avons-nous perdu le Tribunal de Grande Instance ? Pourquoi avons-nous perdu la Banque de France ? Pourquoi aujourd'hui l'Hôpital doit travailler en commission hospitalière de territoire avec l'Hôpital de Saint-Malo ? Parce que la ville centre n'était pas suffisamment importante ! Et ces services : la Banque de France, le Commissariat de Police, tous ces services publics ne profitent pas seulement à la population dinannaise, ils profitent à la population de l'ensemble du territoire. Alors on peut faire la politique de l'autruche, on peut considérer que tout va bien dans le meilleur des mondes ! Et bien non, ce n'est pas la réalité, la réalité c'est qu'il faut avancer, c'est qu'il faut se battre pour que cette ville s'implante, se dynamise, se renforce, c'est ça l'enjeu de ce soir ! Oui ça fait cinquante ans que l'on en parle, ça fait cinquante que les élus qui se sont succédés dans cette salle, avec les élus du District, de la CODI, de Dinan Communauté, de Dinan Agglomération aujourd'hui appellent au renforcement de la ville centre. Toutes les communes, les communes rurales, y compris les communes les plus éloignées ont besoin d'une ville centre qui soit forte ! Je dirais que c'est un principe de base de l'aménagement du territoire et ce n'est pas mépriser les autres que de dire cela, c'est une réalité qui s'impose à tous et c'est au contraire servir les populations du territoire de vouloir renforcer notre ville centre.

#### **Madame Odile Miel-Giresse**

Il va y avoir un lien, c'est formidable.

Ce soir, je me réjouis d'être à la fois actrice et témoin privilégié de ce vote. J'espère que ce jour restera une date clé, pose de la première pierre de l'histoire de notre nouvelle cité. Au-delà même du lien d'origine unissant Léhon et Dinan, la constitution d'une commune nouvelle permettra d'affirmer un projet de territoire pertinent gage sur le long terme du maintien d'un cadre de vie de qualité.

Je ne reviendrai pas sur la multiplicité et la diversité des actes de développement qui pourront être potentialisés. Je polariserai brièvement mes propos dans l'optimisation d'une démarche urbanistique

cohérente. En effet, cette fusion sera apte à permettre une meilleure prise en compte des besoins en matière d'aménagement du territoire. Il s'agira de favoriser en clé de voute, une continuité et une valorisation harmonieuses au regard des fonctions urbaines et contemporaines en relation avec l'ensemble de la ville nouvelle.

Bien sûr, il conviendra de s'assurer d'un développement urbain exemplaire sans désavouer les spécificités actuelles de nos deux communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales.

A moyen terme, la définition d'un site patrimonial remarquable sur la commune nouvelle signera concrètement la pertinence d'un traitement commun et structurant de l'espace.

Il aura fallu de la passion, de l'énergie, de la bonne volonté, de la compétence des uns et des autres, pour aboutir à ce moment crucial pour notre avenir. J'en suis intimement convaincue, ces passions, ces énergies, ces bonnes volontés conjuguées ensemble, seront nos meilleures amies pour concrétiser sereinement et solidement cette nouvelle construction territoriale si elle est actée ce soir.

Je clôturerai mon intervention en faisant un vœu, élus, agents de la collectivité et habitants d'aujourd'hui, apportons de concert notre pierre à l'édifice en ne perdant jamais de vue que nos engagements présents serviront le bien-être des générations futures.

#### **Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

Moi, j'ai envie d'apporter une petite touche de légèreté dans cette soirée, parce que moi, ça ne fait pas cinquante ans que je l'attends, parce que je n'en ai pas encore trente, mais ça fait bientôt trente ans que j'en entends parler dans ma famille et tout mon entourage de ce fameux « Grand Dinan ». Je pense sincèrement en l'occurrence pour les jeunes qui arrivent ou autres, à Léhon, Quévert ou Taden, ils sont à Dinan, parce qu'ils profitent des services de Dinan et de ses alentours, que les équipements sportifs soient basés à Dinan ou à Léhon, ils ne font aucunement la différence. L'étiquette de la ville n'arrête pas les gens justement et moi je suis pour le bassin dinannais et la commune nouvelle est l'élément porteur de ce projet. Si cela peut permettre d'avoir plus d'équipements, de favoriser encore plus l'utilisation, je dis enfin ! Et vivement que ça s'agrandisse.

#### **Monsieur Michel Forget**

Rapidement, pour vous répondre M. le Maire. Deux choses : un, je reconnais effectivement que quand on dit depuis cinquante ans, je ne parle pas pour ceux qui n'étaient pas nés, mais je crois que l'on sera d'accord pour reconnaître qu'à ma connaissance il n'y a jamais eu de réelle volonté. La dernière en date, vous l'avez citée, ça a été plus que maladroit, c'était avant la fin des mandats, c'était un échange, comme je l'avais dit ici, c'était un arrangement entre copains, un échange de lettre entre René Benoit et Léo Carabeux qui quittaient leur mandat respectif etc.

Moi, je reconnais que vous êtes le premier à effectivement avoir inscrit cette question-là, de l'avoir menée et d'avoir essayé de se coltiner à cette question-là, là-dessus, il n'y a aucun souci.

La deuxième chose, je crois que l'on a une divergence, lorsque l'on parle de démocratie, on ne se comprend pas. Loin de moi l'idée de penser que vous n'êtes pas démocrate, les élus sont des représentants donc il y a une démocratie représentative qui est légitime et là-dessus il n'y a aucun souci. Le problème et le rapport du Sénat parle bien de co-construction, je crois que c'est là qu'il y a une divergence, il faudra que l'on travaille ça sans doute ultérieurement et c'est important, c'est-à-dire qu'on ne peut pas réduire et se satisfaire de la participation citoyenne uniquement parce qu'on a fait des réunions qui sont plutôt et vous en conviendrez : des réunions d'information où les citoyens n'étaient pas en capacité de remettre en cause et d'éventuellement réorienter un certain nombre de choses. Puisque même en tant qu'élus on a vu que ce n'était pas aussi évident que ça compte-tenu des contraintes, donc je crois que quand on parle de démocratie participative et citoyenne, je pense que ça fait appel à un certain nombre de choses qui sont dès le départ en amont, si ça ne marche pas, on ne vous reprochera pas que ça ne marche pas, encore faut-il se donner tous les moyens. Compte

tenu des délais que vous vous étiez fixés, qui sont respectables, nous on a toujours été en désaccord avec ces délais trop contraints, encore plus au moment où l'agglo au 1<sup>er</sup> janvier se mettait en place, ça faisait quand même deux gros chantiers, il faut bien en convenir, un peu compliqué à mener de fond.

#### **Monsieur le Maire**

Merci pour ces précisions.

#### **Monsieur Yannick Hellio**

J'aurai voulu répondre à M. Forget, ça va être très court. Juste deux chiffres Michel, en 2015-2016, il y a eu 1760 fusions de communes, soit 517 communes nouvelles créées, nous ne sommes donc pas un cas isolé ou marginal. Donc la démocratie, ça fonctionne et ça fonctionne aussi chez nous. Merci Michel.

#### **Madame Cécile Paris**

Anne-Cécile, on a le même prénom, c'est pour cela que l'on a envie d'apporter un peu de légèreté à la soirée toutes les deux.

Je vais vous raconter une petite histoire, c'est court mais c'est vrai, ce n'est pas une histoire qui commence par : « il était une fois », mais c'est une histoire qui va commencer par : « dans une autre vie ».

Parce que moi, dans une autre vie quand je n'étais pas encore une vraie dinannaise, c'est-à-dire que je n'habitais pas encore à Dinan, j'étais attirée par Dinan, c'était très fascinant et nos balades dominicales atterrissaient pratiquement tout le temps à Dinan, on allait à Dinan, à Léhon, on circulait en bordure de Rance et en fait je ne savais absolument pas que Léhon et Dinan étaient deux communes distinctes, je croyais que c'était une seule commune.

Enfin, un jour, on a réalisé notre rêve, on a choisi d'habiter Dinan et puis, j'ai eu juste une déception, parce que d'un coup on m'a expliqué qu'en fait, il y avait Dinan et qu'il y avait Léhon. Ce que je croyais être un seul bijou, c'était deux bijoux séparés. Alors j'ai voulu en savoir un peu plus, comme moi j'aime les vieilles pierres, les histoires et puis je vous en raconte une ce soir, donc je me suis demandée pourquoi ? Comme l'a dit M. le Maire tout à l'heure, ça datait de 1040 et c'était pour une banale affaire de succession, comme j'ai un mari généalogiste, là aussi je me dis que c'est assez rigolo car en fait depuis presque mille ans, on avance de 23 ans, on aurait presque pu attendre 2040 pour fêter le millénaire de cette histoire, mais on fait ça 23 ans en avance, vous voyez ce n'est pas si tard que ça.

Tout simplement, je me rends compte que l'on est en train de faire ce qui a toujours existé et ce qui est la vérité, la vraie histoire c'est que Dinan et Léhon n'ont toujours fait qu'un, il n'y a pas de démarcation. Quand je suis arrivée dans cette aventure de campagne électorale, la première fois, je me rappelle, je suis partie du château et puis je suis descendue, je tractais et je crois que j'ai dû déverser pas mal de tracts à Léhon, parce que je ne savais pas où était la ligne de démarcation. En 2014, M. le Maire m'a expliqué où ça s'arrêtait, c'est la boulangerie, mais il n'y a pas de différence, si vous regardez l'histoire, le patrimoine, on fait déjà un tout. Bien sûr que ça aurait été extraordinaire, l'histoire aurait été encore plus belle si on l'avait faite à cinq, on va la faire à cinq, je n'ai pas de doute, on va la faire parce qu'on y croit, comme le disait Christine tout à l'heure on va leur donner envie. Ce n'est pas une conclusion, parce que ce n'est pas une fin de le faire à deux, mais dans mon histoire, il y a aussi un rêve qu'on la fasse à cinq, à six, à sept, on n'a pas à ce limiter.

On a un désir commun, ce sentiment que j'ai eu que Dinan et Léhon ne font qu'une se concrétise et je suis très fière, très heureuse et moi, je suis très émue M. Forget, M. Gaubert etc. Je suis très émue, moi, parce qu'on va le faire !

#### **Monsieur Jean Gaubert**

Chacun ses émotions.



## Madame Anne-Sophie Guillemot

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je prends la parole ce soir au sein de cette assemblée au nom du groupe de la majorité municipale. Ce 29 septembre 2017 est une date historique pour notre commune. En effet, nous allons pour la première fois, après ce débat, être amenés à voter pour unir notre avenir à celui de la commune de Léhon.

Durant les précédentes décennies, des discussions, des échanges ont été entrepris entre nos deux communes mais le processus n'a jamais abouti. Ce 29 septembre 2017 est en cela une date historique.

La commune occupe une place centrale dans notre République. Elle se résume en trois mots porteurs de sens: proximité, efficacité, fraternité. Monsieur le Maire, vous plaisez souvent à citer Alexis Tocqueville en préparant ce discours j'ai pensé à cette citation : « C'est dans la commune que réside la force des peuples libres ». Seul, ce principe de liberté doit régir l'évolution de la commune.

Nous nous sommes efforcés de le faire durant de longs mois par des rendez-vous réguliers appelés « matinées de la commune nouvelle » au Centre des congrès, à l'école Mosaïque et à la Maison des associations. Nous nous sommes réunis en atelier ou groupe de travail animés par des binômes d'élus de Léhon et de Dinan sur divers thèmes : moyens (finances, fiscalité, ressources humaines), de l'identité et de la communication, de la prospérité (développement économique, emploi, tourisme), de la proximité (relations aux citoyens et aux usagers), des services à la population allant de l'éducation, de l'habitat et pour toutes les générations, du cadre de vie, des infrastructures et de la sécurité et de la vie associative et des sports aux côtés des techniciens de nos deux collectivités pour éclairer ce bouillonnement d'idées et de propositions nouvelles pour garantir des services publics de qualité.

Je garde de ces matinées un excellent souvenir par la richesse des échanges, par la qualité d'écoute de chacun et surtout que nous étions tous habités d'une même volonté : la défense du bien commun.

Nos deux communes ont su montrer qu'elles ne sont pas seulement un territoire mais un espace de délibération, de projet et de cohésion. Nous avons prouvé notre capacité à porter ce projet innovant à son terme en fédérant les agents communaux. L'animation des matinées a donné lieu à de multiples échanges, réunion, rdv, entre élus et animateurs. La réforme territoriale de la commune nouvelle est souvent appelée la « réforme silencieuse » et oui Michel nous avons les mêmes lectures, mais nous n'avons pas la même analyse, c'est une réforme réelle, pilotée par les maires et les élus locaux eux-mêmes. C'est une réforme qui vous ressemble donc qui nous ressemble qui a donné lieu à l'écriture d'une charte fondatrice et surtout qui renforce l'échelon de la commune au sein de la nouvelle Agglomération.

Lorsque vous interrogez les français mais aussi les dinannais ou les léhonnais et que leur demandez ce dont ils ont besoin c'est de présence, car ils sont perdus dans ce « mikado » administratif, c'est trop indigeste!

Qui est présent? C'est le Maire. Les Maires ce sont qui ? Ce sont des personnes disponibles, dévouées, à l'écoute, qui vivent sur le même bassin de vie que leurs concitoyens qui connaissent les contraintes et les potentialités de leur territoire et qui mettent leurs compétences au service des habitants. Les habitants ont besoin de gens qui sont là, tous les jours et toutes les nuits. Le maire, c'est la personne humaine qui s'engage, avec toute son équipe. Le Maire, comme le dit Erik Orsenna, « c'est celui qui répare les vivants ». Nous avons travaillé dans cet état d'esprit en faisant de la Politique, dans sa définition première. Les élus de Léhon et de Dinan ont montré leurs capacités à travailler ensemble avec envie et confiance.

Le législateur et les décentralisateurs ont imaginé la commune nouvelle comme une architecture ambitieuse. Nous avons étudié nos proximités dans la confiance avec responsabilité. La solidité de l'édifice dépend de celle de ses fondations. La commune, comme je le disais en introduction, est le socle de la République. Par cette démarche, nous voulons faire de Léhon et de Dinan une commune nouvelle forte et vivante qui affrontera les prochaines décennies. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Merci. Le débat est clos, je vous propose que nous passions au vote et je vais vous proposer de faire un vote public, c'est-à-dire qu'à l'appel de votre nom, vous allez exprimer votre vote. Je crois que c'est une décision importante et qu'il faut que devant les représentants des dinannais qui sont présents dans la salle, devant la presse, que nous exprimions publiquement notre vote.

Bien, je vous propose que nous passions au vote, vous votez, vous dites « pour », « contre » ou « abstention ».

**Monsieur le Maire**

Pour

**Madame Brigitte Balay**

Pour.

**Madame Cécile Paris**

Pour.

**Madame Chantal Bourgault-Lebranchu.**

Pour.

**Madame Odile Miel-Giresse**

Pour.

**Monsieur Matthieu Jouneau**

Pour.

**Madame Cyrille Desramé**

Pour.

**Monsieur Yannick Hellio**

Pour.

**Monsieur Bernard Lagrée**

Pour.

**Monsieur Maxime Sachet**

Pour.

**Madame Anne-Sophie Guillemot**

Pour.

**Madame Elisabeth Cassany (pouvoir Annie Merdrignac)**

Pour.

**Madame Annie Merdrignac**

Pour.

**Madame Véronique Bonnefond**

Pour.

Pour. **Monsieur Olivier Bobigeat**

Pour. **Monsieur Bernard Bonenfant**

Pour. **Monsieur Charles Pasino**

Pour. **Madame Françoise Després**

Pour. **Monsieur Didier Déru**

Pour. **Madame Lydie Patry**

Katia Daguier : absente. **Monsieur le Maire**

Pour. **Monsieur David Brunet**

Pour. **Madame Christine Massart**

Pour. **Monsieur Dominique Orhant**

Pour. **Madame Valérie de Milleville**

Séverine Rio : absente. **Monsieur le Maire**

Pour. **Monsieur Jean Gaubert**

Contre. **Monsieur Michel Forget**

Pour. **Monsieur Bruno Bertier**

Contre. **Madame Stéphanie Missir**

Pour. **Madame Anne-Cécile Briec-Lamé**

**Madame Christine Laisné**

Pour.

**Madame Tatiana Paulange (pouvoir à Bruno Bertier)**

Pour.

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie, la délibération est donc adoptée par 29 voix pour et 2 contre.

Je vais vous donner le résultat de la commune de Léhon, Léhon vient d'adopter cette délibération par 19 voix pour et 4 contre.

Mesdames et Messieurs la commune nouvelle est créée, on peut applaudir.

Une information avant de laisser la parole à Stéphanie Missir pour une question écrite qu'elle a à poser, nous sommes invités par nos collègues léhonnais à nous rendre à l'Abbaye pour partager le verre de l'amitié, n'hésitez pas à descendre, ceux qui veulent se joindre à nous, bien évidemment vous le pouvez.

### **Question écrite adressée au Conseil Municipal et Conseil de Dinan Agglomération**

**Madame Stéphanie Missir**

Cela ne peut plus durer ! Le constat est sans appel : la pauvreté prend racine en France et chez nous, dans notre ville, dans nos communes et dans nos campagnes.

Année après année, le baromètre Ipsos-SPF pointe un maintien de la pauvreté. En 2017, encore plus d'un tiers des Français (37 %) ont déjà fait l'expérience de la pauvreté. Depuis dix ans, cette précarisation ne cesse d'augmenter. Près de la moitié (47 %) des catégories socioprofessionnelles modestes (ouvriers et employés), ainsi que les personnes au revenu mensuel net inférieur à 1 200 euros (61 %) sont aujourd'hui plus exposées à la pauvreté. Le 11<sup>e</sup> baromètre Ipsos-SPF pose des chiffres éloquentes sur une réalité dont les bénévoles des associations caritatives font l'expérience quotidienne : la pauvreté s'enracine et s'étend, touchant des pans entiers de la population, y compris les seniors dont un nombre croissant peine à manger à sa faim et à se soigner.

Les associations caritatives sont, malheureusement, devenues essentielles aux habitants de nos territoires. Et n'oublions pas que certaines d'entre-elles n'interviennent pas que sur de la distribution alimentaire et de produits d'hygiène mais aussi sur de l'habillement et sur l'accès à la culture. Accès à la culture que la déclaration universelle de l'UNESCO du 2 novembre 2001 met en avant avec son article 6 afférent à l'égalité d'accès, principe réaffirmé par la déclaration de Fribourg en 2007. Certaines de ces associations travaillent sur cet exercice délicat de la citoyenneté et du vivre ensemble de par les actions culturelles et les actions d'accès à la culture et au sport qu'elles mettent en œuvre.

Ces associations sont indispensables au maintien de notre tissu social, indispensables à la vie culturelle d'une partie de la population, aux vacances de certains et surtout à l'accès à la nourriture pour beaucoup.

C'est dans ce contexte que je pose la question du devenir des locaux de La Banque Alimentaire, du Secours Populaire et de Saint Vincent de Paul, au 46 bis Promenade de la Fontaine des Eaux. Ce lieu que nous nommons la Maison des Syndicats et dans lequel œuvrent ces trois associations.

Ces trois associations ainsi que d'autres associations caritatives ont été réunies par M. le Maire de Dinan le vendredi 10 février 2017. Un projet de construction d'une maison des associations avait été proposé afin de prendre en compte la reprise par la Région de ce bâtiment. Un groupe de travail travaillant sur les cahiers des charges transmis par chacune des associations avait été évoqué.

Et depuis, rien. Rien, hormis des échanges lors de rencontres et du forum des associations avec l'équipe municipale de Dinan, avec les services de la ville de Dinan : « On cherche, on a des pistes ».

Et nous sommes fin septembre 2017.

Et l'un de nos journaux locaux, « le Petit bleu » nous rappelle, début septembre que la Région récupérera le bâtiment au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce bâtiment qui n'est pas aux normes mais dans lequel ces associations exercent leurs activités.

Je pose donc la question suivante à l'ensemble des membres de ce conseil municipal : quelle aide souhaitons-nous apporter à ces associations ? Associations dont le public est composé pour moitié seulement de dinannais et donc pour l'autre moitié de personnes de la communauté d'agglomération.

Quelles sont les solutions envisagées par notre Conseil Municipal pour le relogement de ces associations indispensables à la vie, voire la survie de bon nombre de nos concitoyens ?

Je ne crois pas que l'on puisse dire que ces associations sont des associations dinannaises car hormis leur adresse postale, elles offrent à la population de Dinan Agglomération des moyens pour vivre, survivre, s'habiller, se cultiver.

Maintenant, que faisons-nous ? Car outre une adresse, il faudra des moyens pour le déménagement et l'aménagement sachant qu'il ne sera plus possible de compter sur les réserves de nos parlementaires.

Je ne vois pas, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, la distribution de Noël 2017, sa file d'attente, ses voitures garées sur le trottoir, la police municipale de Dinan mobilisée afin d'orienter les habitants se réaliser dans les cartons de déménagement. Parce que Noël c'est cela pour des citoyens de vos communes et les bénévoles de ces associations.

Maintenant agissons. Décidons.

La Ville de Dinan ne peut supporter seule ce problème.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour cette intervention et merci de reconnaître les efforts de la ville de Dinan en faveur des associations caritatives et je souscris bien évidemment pleinement à ce que vous venez de dire, c'est-à-dire que ce n'est pas à la ville de Dinan seule de porter le fonctionnement de ces associations caritatives qui accueillent majoritairement, il faut le dire, des bénéficiaires qui ne sont pas des dinannais même si une forte proportion est originaire de notre ville.

Ce bâtiment, Promenade de la Fontaine des Eaux qui est à l'origine un bâtiment qui est propriété du Conseil Régional de Bretagne, la région Bretagne souhaite récupérer ce bâtiment car le lycée est à l'étroit pour faire une extension du Lycée. Nous avons engagé une réflexion pour trouver une solution pour à la fois les syndicats et les associations caritatives qui y sont, il y en a trois, la Conférence Saint-Vincent de Paul, le Secours Populaire et la Banque Alimentaire. L'objectif serait, à terme, d'avoir un espace qui soit dédié au fonctionnement des associations, un espace mutualisé entre les différentes associations. Je pense qu'on pourrait y ajouter demain les Restos du Cœur et d'autres associations. L'urgence aujourd'hui est néanmoins de trouver une solution pour les trois associations qui y sont, c'est vrai que dans un premier temps la Région Bretagne nous avait fixé une date qui était décembre 2017, maintenant, ils nous disent que l'on peut aller jusqu'au mois de juin 2018, donc il n'y a pas de précipitation à avoir pour le déménagement. Ceci étant, cela ne nous interdit pas de travailler à une solution provisoire dans un premier temps et pérenne dans un second temps. Nous avons organisé un

certain nombre de réunions, en mars cette année, nous avons fait un inventaire des bénéficiaires, nous avons recensé leurs besoins et nous avons travaillé sur un certain nombre d'hypothèses. Il y a deux hypothèses : un bâtiment neuf, c'est à peu près 1 200 000€ ou le choix d'un bâtiment que l'on aurait pu aménager pour accueillir les associations, c'est vers cette solution que nous travaillons pour le moment. Nous avons identifié un local qui se trouve à la frontière entre Quévert et Dinan car il ne faut pas trop s'éloigner de Dinan bien évidemment, il est Boulevard de Préval, cette solution est en train de se préciser, la ville devra y faire quelques aménagements, nous en profiterons aussi pour y accueillir provisoirement les réserves du Musée, qui sont aujourd'hui assez peu satisfaisantes, mais l'espace le permet. C'est un espace qui bénéficie aussi de stationnements relativement importants donc qui permettra d'apporter des solutions d'encombrements, de stationnement, de précipitation qui sont identifiées.

Donc la ville de Dinan travaille à une solution et parallèlement à cela, nous travaillons aussi à une solution pérenne qui peut être l'espace que nous avons identifié, on serait sur une location dans un premier temps, qui serait à la charge de la ville, pour le moment Dinan Agglomération me répond : « M. le Maire, on n'a pas la compétence sociale, donc pour l'instant, c'est à la charge de la ville », je vous invite les uns et les autres à continuer de mobiliser nos collègues au Conseil d'Agglomération. Solution provisoire ou solution pérenne qui peut être dans les mêmes lieux ou sur la construction d'un bâtiment définitif que j'évoquais tout à l'heure.

Je rassure l'ensemble des associations caritatives, bien sûr qu'une solution sera apportée, personne ne sera mis dehors.

Dernier point pour les syndicats, là par contre, nous travaillons sur une solution de relogement avec Dinan Agglomération, ils pourraient être relogés rue Gambetta, dans les anciens locaux du Pays de Dinan.

#### **Monsieur Bruno Bertier**

Très rapide M. le Maire, mais c'est plutôt au Vice-Président en charge du transport que je m'adresse. Aujourd'hui, pour bien connaître le lieu, le Dinan Bus passe et est d'un grand service pour les gens qui n'ont pas de véhicule, il faudra songer là où sera choisi le local qu'il y ait du transport urbain pour que tout le monde puisse y accéder.

#### **Monsieur le Maire**

Tout à fait, bien évidemment, je souscris à ce qui vient d'être dit.

Je vous remercie et vous invite à descendre vers l'Abbaye de Léhon, merci pour ce très beau moment.

M. le Maire lève la séance.

